

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
6 octobre 2021

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021	5
V- TRANSITIONS	6
Règlement du budget participatif dédié à l'environnement.....	6
Approbation du renouvellement et de l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.	16
VI- DOMAINE COMMUNAL.....	21
Quatre-Chemins — lot n° 1 : avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville et SEQENS — attribution d'une subvention à SEQENS.....	21
Vente aux enchères d'un pavillon divisé en deux logements, situé à 5 rue Gauguin à Antony.	31
Classement d'office de l'allée de Trévisse.....	35
Appropriation de plein droit du bien sans maître sis 45 rue Madeleine Crenon.	37
VII- CAMPUS URBAIN.....	39
Mise en place du comité consultatif de la vie étudiante.....	39
VIII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES	43
Exploitation des marchés d'approvisionnement — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.....	43
X- AIDE AUX ASSOCIATIONS	45
Subvention exceptionnelle aux associations scéennes ayant eu recours à l'allocation d'activité partielle au titre de l'année 2020.	45
XI- AFFAIRES FINANCIÈRES.....	48
Budget ville — exercice 2021 — approbation de la décision modificative n° 2.	48
Ajustement de la provision pour compte épargne-temps au 31 décembre 2020 et régularisation d'amortissements d'immobilisations réalisés sur exercice antérieur.	50

Constatation d'extinction de créances suite à deux procédures de rétablissement personnel.	51
XII- RESSOURCES HUMAINES	52
Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein des services de la Ville.	52
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et animation.	56
Astreintes — approbation des modalités.	56
Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service.	57
XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS	58
XIV- QUESTIONS DIVERSES	66
XV- DÉCISIONS DU MAIRE.....	67
XVI- QUESTIONS ORALES.....	86
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	86
Question orale de Philippe SZYNKOWSKI	87
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	88
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	91
Question orale de M. Fabrice BERNARD	92
Question orale de Mme Maud BONTE.....	95

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place.

Je souhaitais vous annoncer la démission de notre collègue Franck Tonna à la suite de son déménagement en province. Il est remplacé par Mme Lacroix qui ne peut malheureusement pas être parmi nous ce soir, puisqu'elle a été opérée tout récemment.

Je vous propose d'ouvrir la séance en commençant par la désignation de notre secrétaire de séance, Catherine Palpant, la benjamine ce soir en l'absence de Numa Isnard. Elle a donc le privilège de procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Catherine PALPANT

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Claire Vigneron

- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard.
- ✓ Annie Bach, excusée, a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob, en retard.
- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes
- ✓ Numa Isnard, en retard,
- ✓ Nadine Lacroix, absente

M. le maire

Je vous remercie.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021

M. le maire

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

V- TRANSITIONS

Règlement du budget participatif dédié à l'environnement.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit de pérenniser ce dispositif et d'aborder la troisième édition du budget participatif dont nous avons déjà évoqué les principes et le règlement intérieur lors de précédentes séances.

La mise en place du budget participatif a été décidée à l'issue de la démarche « *Parlons ensemble de l'environnement* ». Deux éditions ont d'ores et déjà eu lieu avec pour chacune d'entre elles un budget de 50 000 euros.

Nous avons constaté que cette enveloppe budgétaire de 50 000 euros était suffisante et que très peu de projets étaient rejetés. Nous avons trouvé un *modus operandi* tout à fait recevable et adéquat, raison pour laquelle il est proposé de reconduire le dispositif en 2022 selon les mêmes modalités budgétaires.

Nous rappelons dans la note de présentation le règlement intérieur. Nous y reviendrons. Mais il me paraissait intéressant de faire un bilan des projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre du budget participatif. La note comporte quelques erreurs de chiffres que je corrigerai au fur et à mesure. Ces erreurs s'expliquent par le fait que certaines sommes relèvent du budget participatif tandis que d'autres correspondent à une décision de la Ville de prendre des dispositions complémentaires pour que ces projets prennent une autre dimension.

Pour le premier budget participatif, les projets retenus ont été les suivants :

Le Potager des Blagis (8 000 €)

Le projet consiste à transformer une partie d'un terrain situé dans le parc de la résidence de Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat le long de la rue Léon Blum pour en faire un potager partagé répondant ainsi aux orientations de notre politique environnementale. La livraison du projet est prévue fin 2021.

Sceaux, ville amie des insectes et des oiseaux (1 000 €)

De petits édifices permettant de favoriser l'installation des insectes et oiseaux ont été construits. Cela plaît d'ailleurs beaucoup aux enfants et l'on a pu constater une large participation du public, tous âges confondus, aux ateliers de fabrication des nichoirs et hôtels à insecte.

Plantation d'arbres et arbustes fruitiers aux Blagis (5 000 €)

Il est notamment prévu la plantation d'un cognassier rue du docteur Roux à l'automne 2021. D'autres essences seront également mises en place dans le quartier.

Oasis de fraîcheur à l'école des Blagis (25 000 €)

Nous avons tous considéré qu'il y avait là une vraie préoccupation et de vraies raisons de se mobiliser. La cour de l'école des Blagis a donc été débitumée et l'on a mis en place une zone enherbée avec des plantations. Ce projet a notamment été prolongé en 2021.

Sceaux met les voiles contre les canicules (10 000 €)

Ces voiles ont été placées dans les espaces extérieurs où jouent les enfants en ayant le souci qu'elles puissent résister au temps et aux intempéries.

Vous remarquerez que la note de présentation comporte des erreurs dans le chiffrage de ces différents projets et que je viens de les corriger en vous les présentant.

Pour le deuxième budget participatif, les projets retenus ont été les suivants :

Protégeons les hérissons de Sceaux (1 500 €)

Ce projet porté par un très jeune citoyen est une manière de s'occuper de la biodiversité. La Ville a organisé un atelier auprès des Scéens pour les aider à construire leur propre abri à hérissons et apprendre les gestes à adopter envers les hérissons. Cela fonctionne très bien et c'est une très belle idée.

Outilthèque dans la recyclerie « L'île aux ressources » (3 000 €)

Cet outilthèque s'inscrit dans le cadre de la recyclerie l'île aux ressources. L'idée est de construire un espace adapté pour collecter les dons d'outils et pouvoir les partager avec l'ensemble des citoyens.

Mur végétal extérieur pour l'école élémentaire les Clos-Saint-Marcel (12 000 €)

Ce projet est en cours. C'est un projet assez complexe, car l'on doit envisager l'installation de plantes dans des bacs qui pourront grimper sur le mur de l'école. La Ville s'engage par ailleurs à prendre en charge le projet de débitumer la cour de l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel et de prolonger ainsi la végétalisation. Il s'agit de rafraîchir la cour, d'installer du mobilier en bois et de replanter le talus qui la borde.

Un chemin de cueillette à l'école des Blagis (10 000 €)

C'est aussi une manière de changer la nature de cette cour et de la débitumer sur l'autre partie, afin de permettre la plantation d'arbres fruitiers et l'implantation d'un chemin de cueillette protégé. Les études sont en cours.

À Sceaux, plus d'arceaux pour nos vélos (15 000 €)

Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre politique vélo. Une soixantaine d'arceaux compléteront le maillage existant. Un travail en collaboration avec l'association « Sceaux à Vélo » sera mené pour déterminer les lieux de déploiement des nouvelles aires de stationnement vélo.

Végétaliser et rafraîchir la cour de l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel (12 000 €)

La Ville prendra ses responsabilités pour éventuellement prolonger ces espaces végétalisés, mais pour le moment, le projet participatif est fixé à 12 000 euros.

Nous avons débattu l'année dernière du règlement intérieur que nous avons légèrement modifié entre les deux éditions. Le règlement permet désormais aux Scéens de voter trois fois et non une seule fois pour les projets qu'ils soutiennent. Le règlement intérieur permet par ailleurs à la Ville de retenir les projets suivant le premier projet non retenu si l'acceptation de celui-ci induisait un dépassement de l'enveloppe allouée à l'issue du vote.

Nous proposons de reconduire pour la troisième édition un budget de 50 000 € sachant que les critères cumulatifs de recevabilité sont les suivants :

- ✓ projet respectant l'intérêt général,
- ✓ projet respectant les compétences communales (en matière d'environnement),
- ✓ projet d'investissement réalisable en 18 mois à compter de l'issue du vote par la population,
- ✓ projet non existant ni en cours,
- ✓ projet non contraire à l'ordre public, non discriminatoire, non diffamatoire,
- ✓ projet qui ne génère pas de frais de fonctionnement importants, sauf à ce qu'ils soient pris en charge par un tiers (association ou autres),
- ✓ projet réalisable techniquement, juridiquement et financièrement,
- ✓ projet d'un coût minimum de 1 000 €.

Tous les projets que nous recevons sont étudiés selon leur faisabilité et leur conformité aux critères fixés. Nous faisons appel à nos services qui évaluent l'opportunité, la faisabilité et les moyens. Je rappelle que ces projets sont étudiés par un comité d'évaluation composé de deux membres de nos services et quatre membres permanents du conseil consultatif des transitions.

Une communication est prévue fin octobre et nous lancerons l'appel à projets dans les jours qui viennent. Tout cela se déclinera avec des séquences d'expositions des projets sous forme de forums dans des salles adaptées ou par visioconférence. Viendra ensuite l'examen par le comité d'évaluation de la recevabilité, puis de la faisabilité des projets proposés et le vote de la population.

Voilà, Monsieur le maire, je crois que nous avons fait le tour de la question. L'idée est d'adopter ce règlement intérieur qui l'a déjà été à deux reprises et d'approuver le lancement de la troisième édition du budget participatif d'un montant de 50 000 euros.

M. le maire

Merci, Madame Brault de cette présentation très complète.

Qui souhaite intervenir ?

Liliane WIETZERBIN

Bonjour à tous. Si vous me le permettez, je souhaiterais faire une petite déclaration liminaire. Je n'ai pas eu le réflexe de le faire au moment du point sur le procès-verbal. Je voulais simplement vous remercier pour tout ce qui a été fait l'année dernière et notamment la diffusion par Internet du conseil municipal. Je crois que cela a été très apprécié par les Scéens. Cela permet en outre une grande transparence des débats. Je veux vraiment vous en remercier, car toutes les villes ne l'ont pas fait, même si elles étaient toutes dans les mêmes conditions. Et je voulais vous demander également de bien vouloir équiper la salle pour que cela puisse être reconduit cette année. Voilà pour la déclaration liminaire que je voulais faire.

S'agissant du budget participatif, je voulais rappeler les objectifs d'un tel budget. Le premier objectif, c'est tout naturellement de permettre aux citoyens de contribuer au développement de projets innovants qui n'auraient pas pu être réalisés. C'est aussi de faire participer un maximum de citoyens à la vie de leur commune en les incitant à déposer des projets et à voter selon des règles transparentes qu'ils comprennent. Ce deuxième volet est aussi important que le premier puisque l'on parle ici de démocratie participative dans un contexte où de plus en plus de citoyens se désintéressent des affaires publiques et abandonnent purement et simplement toute implication dans la vie politique de leur pays. Cela se solde aussi par des taux d'abstention très élevés sur les élections récentes.

Ce budget participatif a donc selon moi deux objectifs : permettre à des projets innovants de se développer et intéresser la population à la démocratie locale.

Cela étant posé, si je dresse un bilan pour 2020, 22 projets ont été déposés, 14 ont été déclarés recevables, 10 ont été présentés *in fine* et 6 ont été sélectionnés. Ce sont en tout cas les chiffres que j'ai en tête. Je crois savoir que les votants n'ont pas été très nombreux. Ils étaient environ 300, soit 1,5 % de la population scéenne. Peut-être est-ce dû au Covid. Quoi qu'il en soit, on constate que cette démarche a suscité une implication qui reste assez limitée. Et je trouve que l'on doit être à cet égard beaucoup plus ambitieux et peut-être viser un objectif de 1 000 votants, soit 5 % de la population.

Je me permets donc de faire quelques propositions qui pourraient être intégrées au règlement intérieur.

Ce n'est pas toujours facile, mais je pense qu'il faut d'abord essayer d'éviter de décourager les porteurs de projets qui sont, par définition, des citoyens actifs dans leur ville. On souhaite qu'ils restent actifs, car c'est une richesse pour la ville. Et je sais, pour en avoir croisé plusieurs, que certains n'ont pas compris pourquoi leur projet n'avait pas été reçu. Il faudrait donc mieux expliquer les règles, voire même les rendre publiques et expliquer pourquoi un projet n'a pas pu passer la barrière de l'éligibilité. Il faut également avoir des critères d'évaluation plus précis pour permettre aux personnes qui votent de savoir sur quels critères peut porter leur évaluation.

Je me dis que l'on pourrait aussi rendre publics tous les projets, y compris ceux qui ne sont pas proposés au vote. Ils pourraient figurer sur Internet, ce qui serait une forme de reconnaissance pour les porteurs de projets, même si leur projet n'est pas soumis au vote. Et c'est aussi une façon de susciter l'intérêt des Scéens.

En bref, je pense que l'on ne tire pas le maximum de la démarche.

Ensuite, je pense que l'on doit inciter un maximum de Scéens à être acteurs de la démarche. Pour moi, cela veut dire élargir les domaines concernés. Il m'apparaîtrait ainsi judicieux de passer du thème de l'environnement, qui est aujourd'hui un peu restrictif, à celui de la transition écologique, comme on l'a fait pour le comité consultatif des transitions, et qui englobe une composante sociale. Cela permettrait d'aller chercher des initiatives auprès d'un public plus large avec des projets plus variés. Il faut savoir que dans certaines villes, les projets en lien avec la solidarité recueillent beaucoup de succès.

Il me semble enfin indispensable d'augmenter le budget participatif de notre ville. Après quelques recherches, j'ai vu que le budget moyen était de 6,50 € par habitant. À Sceaux, il est de 2,50 € par habitant et représente 0,2 % du budget d'investissement contre 5 % en moyenne, et parfois beaucoup plus dans certaines villes. Sans aller jusqu'au niveau du budget parisien qui s'élève à 45 € par habitant, je pense que l'on pourrait doubler, voire tripler notre budget, ce qui permettrait de mettre en application les éléments dont j'ai parlé et notamment d'élargir le périmètre des propositions.

Voilà donc mes propositions d'adaptation du règlement : davantage de transparence et de pédagogie, car celle-ci est importante, un élargissement des thématiques et une augmentation du budget.

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir.

Nous sommes sensibles à cette démarche de budget participatif, même si nous avons déjà décrit ses limites lors de notre précédente intervention, l'année dernière, à la même époque. Nos remarques rejoignent d'ailleurs celle de Mme Wietzerbin, notamment sur le montant du budget et le montant par habitant. Nous voterons néanmoins pour ce dispositif.

Cependant, en matière d'environnement, nous voulions faire remarquer que les enjeux considérables et urgents qui nous sont rappelés tous les jours par l'actualité – hier encore les inondations brutales à Marseille et dans les environs – appellent des mesures autres que celles proposées dans ces opérations de communication. Les nichoirs à oiseaux ou les abris pour hérissons sont des opérations très sympathiques qui ne peuvent que recueillir l'assentiment de tous, car personne n'est contre les hérissons, mais je me permets de vous rappeler quelques enjeux importants à venir :

Sceaux, le 6 octobre 2021

- ✓ L'objectif de baisse des gaz à effet de serre pour 2030 qui doit être de -40 % par rapport à 1990. Le recul n'a été que de 1,9 % en 2019 en France.
- ✓ La fin des véhicules à moteur thermique : plus aucun véhicule essence ou diesel en 2035, c'est-à-dire demain, dans l'Union européenne.
- ✓ En parallèle, l'électrification massive du parc automobile : + 43 % dans les flottes d'entreprise en 2020, + 276 % d'immatriculation sur les véhicules hybrides rechargeables.
- ✓ Le développement des mobilités douces. Les ventes de vélos en 2020 ont augmenté de 25 %, ce qui représente 2,6 millions de vélos vendus. Je le précise, car lorsque nous parlons de pistes cyclables sécurisées, on nous prend pour de doux rêveurs. Mais c'est une réalité. Et un vélo sur cinq vendu est aujourd'hui un vélo électrique.
- ✓ L'artificialisation des sols : 20 à 30 000 hectares sont perdus chaque année en France. C'est une augmentation qui est quatre fois plus rapide que celle de la population. Et l'on connaît les conséquences négatives de l'artificialisation des sols sur la biodiversité, le réchauffement climatique, le risque d'inondation, l'accroissement des coûts liés à l'entretien des réseaux, etc.

J'arrête ici la liste, mais cela permet de mettre en regard ces enjeux par rapport à cette opération.

Comme on le voit, les sujets sont graves, l'urgence et l'ampleur des mesures à prendre par les décideurs publics tout autant. Ce que nous aimerions connaître, comme de nombreux citoyens inquiets, c'est le plan d'action que la Ville compte mettre en place pour réussir cette transition écologique qui va s'imposer à nous. Ce n'est pas un concours de bonnes idées à mettre en place dans des jardins. Ce sont des mesures structurelles qui sont attendues et qui doivent engager notre collectivité. Et je citerai trois ou quatre mesures. Je pourrais en parler pendant des heures, mais ce n'est pas le lieu.

- ✓ Veiller à la formation continue de tous les agents, à commencer par les élus et les principaux cadres de l'administration territoriale sur les enjeux de résilience et de transition écologique.
- ✓ Réaliser des bilans carbone.
- ✓ Améliorer la commande publique en renforçant les critères sociaux et carbone dans les achats publics, ce qui ne sera efficace que si les acheteurs publics sont formés techniquement et juridiquement pour tirer parti de ces dispositions.
- ✓ Mobilité : développer le système vélo en ville et les pistes cyclables indépendantes et sécurisées sur les départementales, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises.
- ✓ Électrification : développer des réseaux de bornes électriques sur les territoires accessibles pour les automobiles comme les vélos en facilitant l'accès aux bornes de recharge pour les populations à faibles ressources (chômeurs, étudiants, etc.).

C'est un chantier de ce type qui doit démarrer et dépasser ces opérations symboliques si nous voulons maintenir la qualité de vie et la santé de nos habitants, le bien-être des futures générations et la survie de notre planète. Je vous remercie.

Jean-Christophe DESSANGES

Bonsoir. Pour ajouter à ce que mes chers collègues ont déjà dit, je voudrais juste compléter les propos de Fabrice et dire que nous déposerons, lors d'un prochain conseil municipal, une motion sur la transition écologique et la résilience avec un certain nombre d'actions que nous souhaiterions mettre en œuvre.

Mme Wietzerbin parlait de transparence et de pédagogie. Un point que j'aimerais rajouter dans sa proposition que je trouve très bien, ce sont les critères d'évaluation à T0, mais aussi dans le temps. Il y a déjà eu des déploiements, Mme Brault l'a rappelé, mais on ne sait pas quels ont été les impacts et les retours. Je pense que cela aiderait à la pédagogie de montrer l'impact bénéfique de ces différentes réalisations sur la santé et le bien-être des gens. Et je l'espère aussi sur l'aspect bilan carbone. On parlait d'une outilhèque. C'est une bonne chose, car cela a un impact bénéfique sur le bilan carbone. Pour les autres projets, on ne sait pas. Ce sont ces petites choses qui permettront d'enrôler beaucoup plus de Scéens et de les amener petit à petit à être force de proposition et acteurs de cette transition. Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. Juste quelques petites remarques. Sur le fond, je dirais que c'est effectivement un catalogue de bonnes intentions auquel il est difficile de s'opposer. Qui est contre la végétalisation d'une cour d'école ? Qui peut s'opposer à des propositions qui s'inscrivent dans l'air du temps et dans les thématiques de lutte contre le réchauffement climatique ? J'en passe et des meilleures, le camarade Bernard nous les a évoquées avec plus de précision tout à l'heure.

Je reviendrai plus précisément sur le coût de la végétalisation des écoles. Je pense que les crédits devraient être un peu « embasés ». Cela ne devrait pas être au choix d'un panel de participants au budget. C'est quelque chose qui devrait être inscrit en base dans les crédits. Voilà pour le contenu.

S'agissant du contenant, soyons clairs, c'est une belle opération de communication et j'ai même envie de dire que c'est un leurre. Vous êtes comme le dieu Janus à deux faces. Il y a le Philippe Laurent qui fait du budget participatif, parce que c'est à la mode dans les collectivités locales. Et il y a le Philippe Laurent qui densifie, qui bétonne, qui accorde des permis de construire qui mettent en danger des arbres. Et je pense évidemment au cèdre de l'Amiral. C'est une opération de *greenwashing*. Je fais la balance entre les deux en tant qu' élu responsable, je ne voterai donc ni pour ni contre et je m'abstiendrai. Merci à vous.

Maud BONTE

Monsieur le maire, bonsoir. Chers collègues, bonsoir également.

Je voulais juste intervenir rapidement pour parler du bien-être environnemental qui peut être à la fois sonore et atmosphérique. Il m'a été remonté des désagréments que certains Scéens connaissent,

rue des Imbergères et rue de la Chrétienté, à cause des souffleurs utilisés pour ramasser les feuilles mortes. On en a évidemment besoin, car le balayage manuel est à la fois pénible et peu efficace. Je me permettrai donc de faire une suggestion. Je ne sais pas si cela pourrait être inclus dans un budget participatif ou pris en charge par le budget de la Ville. Il s'agirait de faire en sorte d'équiper ces souffleurs d'un moteur électrique. Cela ferait moins de bruit. Quelqu'un a en effet mesuré que le bruit des souffleurs pouvait atteindre jusqu'à 72 dB, ce qui est très élevé.

Je m'arrête là. Je voulais profiter de ce sujet pour vous transmettre cette information en espérant que vous voudrez bien en tenir compte.

Philippe SZYNKOWSKI

Bonsoir tout le monde. Je voudrais savoir pourquoi ce budget participatif de 50 000 € ne voit pas sa somme modifiée. Est-ce pour des raisons budgétaires ? Pensez-vous qu'il s'agisse d'un travail trop important ? Le montant dans d'autres villes, que ce soit à Fontenay-aux-Roses ou à Bagneux, est beaucoup plus important. Pourriez-vous expliquer les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas augmenter ce budget de 50 000 € ?

M. le maire

Merci. Madame Brault, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Chantal BRAULT

Oui, je vais apporter quelques éléments de réponse. Il est en effet très intéressant de partager sur ce sujet. Je rappelle quand même que cette idée de budget participatif a été émise par les Scéens lors des rencontres de « *Parlons ensemble de l'environnement* ». C'est une idée qui a jailli, que nous avons retenue et estimée intéressante et adaptée. Cela ne constitue en aucune manière notre politique environnementale globale. Il y a tout ce qu'il faut dans l'organisation que nous avons mise en place pour travailler sur les grands sujets que M. Bernard a appelés de ses vœux. Nous sommes contents de voir que vous avez un grand projet sur l'environnement, mais nous y travaillons également. Il y a le conseil consultatif des transitions et tout ce que nous portons par ailleurs et qui ne figure pas strictement dans ce budget participatif. Ce n'est qu'une partie de notre action qui permet en outre d'avoir une proximité avec les habitants de Sceaux. On n'est pas sur le grand idéal que l'on traite par ailleurs et que l'on va continuer à traiter dans le cadre des dispositions que nous mettons en œuvre sur les sujets majeurs de la survie de la planète, comme vous le disiez, Monsieur Bernard. On n'a pas oublié tout cela.

Ce budget – et Mme Wietzerbin en a parlé de manière précise et à la hauteur de ce qu'il représente – est un outil privilégié de démocratie locale. Les Scéens sont informés. La communication est faite. Certains projets ne sont pas retenus, dont notamment un projet sur les souffleurs. Les électeurs

n'ont pas voté pour ce projet, mais nous sommes d'accord pour dire que le bruit fait partie de nos préoccupations.

Il est vrai que l'implication des Scéens est limitée, mais nous communiquons autant qu'il est possible de le faire. On peut sans doute faire mieux pour inciter davantage, mais pour l'instant, nous constatons qu'il y a assez peu de participations. Peut-être, ne faisons-nous pas ce qu'il faut, mais nous ne décourageons pas les propositions. Tous les critères sont expliqués aux porteurs de projets. Et lorsque ces derniers ne sont pas retenus, nous leur adressons un courrier très détaillé expliquant les raisons pour lesquelles leur projet n'a pas été sélectionné.

On pourrait effectivement rendre publics tous les projets, car il n'y a pas de projets honteux. Certains ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité ou de faisabilité, mais l'on peut évidemment communiquer davantage là-dessus.

La démarche est axée sur la question environnementale pour répondre à une demande et, parce que cela est à la portée de tout un chacun. Cela ne demande pas un accompagnement et une technique trop importants. Et comme le disait l'un d'entre vous, certains de ces projets nous ont permis d'aller plus loin. On a parlé de leur évaluation et de leur impact. S'agissant des cours d'école, nous avons bien compris l'intérêt de les débiter et de les rendre toutes « Oasis ». C'est la raison pour laquelle nous voulons aller plus loin que les projets déjà mis en œuvre dans le cadre du budget participatif. Nous allons faire plus de notre propre initiative aux Clos-Saint-Marcel et aux Blagis.

Pour le reste, on a bien compris que les hérissons n'étaient pas un sujet très important. C'est néanmoins important pour des enfants et pour la biodiversité également. Nous avons tous convenu qu'il fallait laisser la faune se développer et occuper les espaces des jardins. C'est une petite contribution à la protection de l'environnement. Il était important d'encourager cet enfant de 12 ans qui pense à protéger les hérissons.

D'après M. Tamby, c'est un leurre. On peut toujours leurrer tout le monde. Et si l'on ne fait rien du tout, on ne leurrera personne.

S'agissant de la question de Mme Bonté à propos des souffleurs pour feuilles mortes, un projet a été proposé et n'a pas été retenu. La problématique du bruit est une vraie question de qualité de vie et d'environnement que nous avons bien à l'esprit.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Je pense que Chantal Brault a bien précisé qu'il ne s'agit pas de voter, à travers cette délibération importante, mais que l'on vous a déjà soumise à deux reprises, la politique en matière de transition de la Ville. Cela se passe à un autre niveau et cela ne passe d'ailleurs pas au travers d'une délibération. Cette dimension est prise en compte de manière transversale.

Si à l'occasion de chaque délibération, un peu ponctuelle, on refait le débat sur les grands sujets, on ne s'en sortira pas. Nous allons traiter ce soir de la culture et des commerces, si l'on part à chaque fois sur un débat portant sur la politique globale, on ne s'en sortira pas. Je veux simplement attirer votre attention sur ce point.

L'important dans ce budget participatif, c'est de proposer des actions dans lesquelles les citoyens peuvent s'impliquer, pas uniquement pour les choisir, mais également pour les réaliser. Cela a été le cas sur les abris pour hérissons ou les hôtels à insectes. On est là dans une action d'éducation et d'implication de la population, et surtout des enfants. Il est important que des actions qui peuvent être menées par les habitants soient retenues.

S'agissant de la question de Mme Wietzerbin sur l'équipement de la salle, nous réfléchissons à sa réorganisation, afin de mettre en place un système vidéo. L'installation ponctuelle d'un système vidéo, uniquement pour la séance du conseil municipal, coûterait entre 3 000 et 4 000 €. Nous réfléchissons donc à la manière de nous équiper de manière permanente, ce qui permettra de répondre à votre souhait, qui est sans doute aussi le souhait d'un certain nombre d'habitants. Pas tant que cela, à mon avis, mais il y en a quelques-uns. Je pense que ces travaux pourraient être réalisés cet été. C'est loin, mais cela nécessite au moins deux mois de travaux. Si vous voulez réunir le conseil municipal en plein hiver sur le parvis, c'est toujours possible. Il se passe beaucoup de choses dans cette salle. Vous n'y êtes pas toujours, mais je peux vous dire qu'il s'y passe beaucoup de choses.

Nous passons au vote.

Liliane WIETZERBIN

Excusez-moi, mais vous n'avez pas répondu à la question de l'élargissement du budget et des thématiques. C'est important, car c'est cela qui permettra d'avoir davantage de projets et de citoyens impliqués.

M. le maire

Avoir beaucoup plus de projets n'est pas si simple. Cela demande du temps aux services. Cela demande de l'animation. On ne peut pas donc pas multiplier le nombre d'actions.

Vous parliez du montant du budget participatif en prenant la moyenne des budgets et le divisant par le nombre de villes qui organisent des budgets participatifs. Mais si vous prenez l'ensemble des communes, la moyenne est tout de même beaucoup moins forte. M. Szykowski parlait de la ville de Fontenay. Il se trouve que sur son site Internet, la commune de Fontenay précise que son dernier budget participatif s'élevait à 20 000 €. Nous ne sommes donc pas complètement ridicules. C'est peut-être plus élevé ailleurs, mais ce budget est de 20 000 € à Fontenay. Et ce n'est pas pour critiquer la ville de Fontenay, mais c'est vous qui avez parlé de Fontenay.

Philippe SZYNKOWSKI

J'aurais pu dire Paris.

Liliane WIETZERBIN

À Paris, il s'élève à 45 000 €.

M. le maire

C'est trop facile ! Vous avez parlé de Fontenay. Moi, je vous dis les choses telles qu'elles sont.

Nous passons au vote sur le règlement du futur budget participatif en sachant que l'on peut examiner au conseil des transitions la façon de le faire évoluer pour l'année prochaine.

Florence PRESSON

On peut effectivement proposer un groupe de travail sur le sujet. Et sur tous les sujets de résilience et de bilan carbone, vous savez qu'il y a un CCT le 14 octobre. Ce sera l'occasion pour les élus d'être présents.

M. le maire

Tous les élus sont en effet invités.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, , Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard) et 3 abstentions (MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

Approbation du renouvellement et de l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.

Patrice PATTEE

Il y a à peu près un an, nous avons proposé au conseil municipal de remplacer l'aide à l'achat d'un VAE par une aide ciblée sur les accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo.

Nous pouvons aujourd'hui en dresser le bilan : 155 demandes de subvention ont été adressées à la Ville pour une somme totale de 10 274 €.

Les accessoires les plus subventionnés ont été les antivols (36,3 %), les casques et les accessoires qui contribuent à intégrer le vélo comme machine pouvant se substituer à la voiture, à savoir les sacoches, les sacs à dos et les porte-bagages.

Compte tenu du succès de cette mesure décidée l'an dernier et imitée par un certain nombre de communes, nous vous proposons ce soir de renouveler cette aide et de l'élargir aux accessoires permettant de positionner le smartphone, non pas écouter de la musique en pédalant, mais pour se guider, l'application Geovelo étant désormais largement utilisée par les Scéens. Nous pourrions y revenir, en particulier vendredi prochain dans le cadre du challenge à vélo. Nous vous proposons donc de compléter cette liste par des housses de protection et des supports pour smartphones.

Les règles ne changent pas. La subvention est toujours plafonnée à 100 € dans la limite de 50 % du montant de la facture. Cette aide peut être sollicitée tous les trois ans et tous les membres du foyer peuvent présenter une demande de contribution à l'acquisition d'un équipement pour son vélo.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ? On est d'accord que l'on ne parle pas de la politique vélo.

Philippe SZYNKOWSKI

Voilà ce que je voulais dire sur la question. 100 € pour bénéficier à plein de cette subvention et la limiter à 50 % de son coût signifie qu'il faut en fait dépenser 200 € si l'on veut pouvoir bénéficier de ce montant maximal, ce qui est un montant important, en particulier pour les familles modestes.

En conséquence, je dirais que cette subvention plafonnée à 100 % dans la limite de 50 % du montant de la facture est de nature plutôt inflationniste. Elle oblige les personnes qui visent cette subvention à doubler la mise, ce qui ne va pas dans le sens de l'intérêt des plus modestes. Aussi, je suggère la suppression de cette limite de 50 % du coût des achats complémentaires pour la pratique du vélo et de maintenir tout simplement le plafond de 100 €.

Je dirai, pour conclure, que limiter les consommations de toutes natures pour faire mieux avec moins, voilà l'avenir pour favoriser la planète et cela vaut aussi pour les achats de matériel dans l'univers vélo. En l'occurrence, ce n'est pas le cas, puisque 100 €, cela veut dire 200 € si l'on veut en profiter à plein. Voilà la raison pour laquelle je souhaite la suppression de cette limite de 50 %.

Merci.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur Szykowski, je tenais à vous dire que, grâce au Président Macron, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les Scéens ont récupéré en moyenne cette année 700 € de pouvoir d'achat. Vous voyez qu'ils peuvent s'acheter pas mal de dispositifs d'équipements de protection.

Blague mise à part, je vous ai fait parvenir, Monsieur le maire, deux amendements. Le premier porte sur la liste des équipements. Nous souhaitons compléter le phare par un feu de position. Le phare est situé à l'avant du vélo et le feu de position à l'arrière. De nombreux Scéens m'ont dit être intéressés par l'acquisition de lampes de dos ou de dispositifs de sécurité. Il existe une société qui s'appelle Cosmo par exemple qui propose des dispositifs de feux stop ou clignotants connectés.

Et puisque l'on parle de sécurité, nous proposons également de rajouter dans la liste des accessoires subventionnés un dispositif de détection de chute. Ceux qui font du vélo savent que l'on chute de temps en temps et qu'il est parfois intéressant de le faire savoir, afin d'être secouru.

Le deuxième amendement porte sur l'article 3. Nous réitérons la proposition faite l'année dernière d'intégrer le quotient familial dans le remboursement de la subvention. M. Szykowski disait qu'il fallait donner plus à ceux qui n'ont pas. Le quotient familial a justement été créé pour cela. Je ne comprends donc pas pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de cette subvention. Il est pris en compte pour le calcul du tarif des repas et des centres de loisirs à Sceaux. Environ 1 400 familles en bénéficient. Je ne comprends donc pas pourquoi il est si compliqué de calculer ce quotient familial. Cela aurait en outre l'avantage d'étendre le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Je vais mettre tout le monde d'accord, car j'ai une proposition peut-être un peu moins complexe à mettre en place. Par opportunisme, certains peuvent en effet dépenser 200 €, afin de bénéficier d'un remboursement de 100 € alors que le besoin n'est pas forcément justifié. *A contrario*, un reste à charge de 25 € pour des personnes ayant vraiment besoin de dépenser 50 € peut sembler trop élevé. Peut-être que l'on pourrait instaurer deux tranches : une tranche comprise entre 0 et 50 € remboursée à 80 % et une tranche entre 50 et 100 € remboursée à 40 %.

C'est un système plus simple qui permet de pallier les inconvénients du tout ou rien de la limitation à 50 % pour tout le monde.

M. le maire

Merci. Monsieur Pattée, voulez-vous apporter des précisions, notamment sur les propositions de M. Dessanges ?

Patrice PATTEE

S'agissant des propositions de M. Dessanges, j'entends bien ce que vous dites sur la signalisation. Je n'avais pas tout à fait compris ce que vous ciblez à travers votre proposition, mais vous venez de m'éclairer, si je puis dire, puisque vous parlez de clignotants et de feux stop. Je pense que l'on cible en l'occurrence un public très averti qui s'intéresse à ces vêtements dans lesquels sont intégrées des lampes reprenant les feux stop ou les clignotants. Tout ce qui contribue à la sécurité est entendable. Personnellement, je pense que l'on peut intégrer ces éléments à la liste des accessoires subventionnés. Il revient au conseil municipal de prendre cette décision, mais je pense que l'on peut en effet les intégrer. C'est très marginal. Personnellement, je n'ai quasiment jamais rencontré de cyclistes équipés de ces gilets, mais si l'on peut en faire la promotion, pourquoi pas.

En ce qui concerne les chutes, trois personnes ont chuté à Sceaux cet été. Je pense qu'il y a suffisamment de personnes dans les rues de Sceaux pour remarquer instantanément qu'un cycliste a chuté.

Lorsque vous nous avez fait cette proposition, nous en avons discuté et nous sommes plutôt tentés d'intégrer dans cette liste les trackers. La préoccupation n° 1 des cyclistes reste la sécurisation des du vélo. Malheureusement, la plupart des trackers sont intégrés dans le feu rouge du vélo et cela est connu du public. Au début de leur aventure, les Vélib ont d'ailleurs vu leurs feux rouges tous cassés, car une légende urbaine disait qu'il y avait un tracker dans le feu rouge du Vélib'. L'idée est intéressante, mais il faudrait sans doute que les industriels réfléchissent à d'autres dispositifs que le tracker intégré dans le feu rouge. On peut néanmoins les intégrer à la liste. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on intègre les feux de signalisation ainsi que les trackers. S'agissant des indicateurs de chute, je trouve que cela n'a pas vraiment de sens.

En ce qui concerne l'inflation, on peut dire aussi que ce dispositif coup de pouce a été très inflationniste puisque tous les gens ont sorti leur vieux vélo de la cave pour le remettre en état. Mais cela a permis aussi de mettre les gens en selle.

La contribution de la Ville s'élève en moyenne à 66 €. Le reste à charge est par conséquent de 66 €, ce qui représente un plein de carburant pour la voiture. Il faut donc relativiser les choses. Si l'on veut déplacer l'usage de la voiture vers celui du vélo, j'estime que dépenser un plein pour avoir un usage encore plus confortable du vélo est quelque chose d'acceptable.

M. le maire

Quant au quotient familial, je suis désolé, mais on a franchement autre chose à faire. Une bonne partie des personnes qui bénéficient de cette subvention n'ont même pas de quotient familial. Et pour calculer le quotient familial, il ne suffit pas d'avoir la feuille d'impôt. Le calcul est un peu plus complexe. On pourrait aussi décider d'acheter une voiture ou le pain sur la base du quotient familial.

Christiane GAUTIER

Vous venez de dire à l'instant que les personnes ayant demandé une subvention n'étaient pas celles qui pouvaient bénéficier du quotient familial.

M. le maire

Le quotient familial n'est calculé que pour les familles qui ont des enfants à l'école ou à la crèche. Mais on ne calcule pas de quotient familial pour les personnes qui ont des enfants au collège ou au lycée ou qui n'ont plus d'enfants à charge. Il n'est pas calculé systématiquement et automatiquement pour toutes les familles de Sceaux.

Isabelle DRANCY

On n'utilise pas le quotient familial pour favoriser les automobiles électriques. Pour une somme de 100 €, il ne faut pas vouloir monter toute une usure à gaz. Cela suppose de disposer de la fiche d'impôts et de réintégrer certaines aides familiales, ce que l'on ne va pas faire pour une subvention de 100 €. Je crois qu'il faut rester mesuré. Pour les voitures électriques qui représentent un budget autrement plus important, il n'existe pas tous ces dispositifs. Je ne vois pas pourquoi on ferait plus compliqué. Ce dispositif n'a pas pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat, mais de renforcer la sécurité pour le plus grand nombre. C'est cela que nous voulons développer.

M. le maire

Nous passons au vote sur ce sujet.

Monsieur Pattée, proposez-vous de modifier la liste des équipements ?

Patrice PATTEE

C'est le conseil municipal qui est souverain en la matière.

M. le maire

Cela ne m'avait pas échappé, mais que proposez-vous au conseil municipal pour tenir compte des demandes formulées par M. Dessanges ?

Jean-Christophe DESSANGES

S'agissant du détecteur de chute, je faisais référence à une mésaventure de deux Scéens tombés le soir sur la Coulée verte. Ils ont glissé. L'un d'entre eux s'est déboîté l'épaule et a eu un mal fou à rentrer chez lui. Son téléphone était cassé. Il s'agit aussi d'accompagner les gens qui font du vélo pour leur faire prendre conscience qu'il existe des dispositifs leur permettant de gagner en sécurité.

Patrice PATTEE

On peut intégrer dans la liste les détecteurs de chute, les signalisations lumineuses et les trackers.

M. le maire

On ajoute donc ces éléments à la liste des équipements subventionnés et je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DOMAINE COMMUNAL

Quatre-Chemins – lot n° 1 : avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville et SEQENS – attribution d'une subvention à SEQENS.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Le programme de requalification urbaine des Quatre-Chemins est engagé avec le bailleur SEQENS depuis 2014. Pour couvrir cette opération de concert avec la Ville, une convention a été signée en 2014 avec pour objectifs d'assurer la cohérence d'ensemble du projet des Quatre-Chemins du point de vue de la qualité architecturale et environnementale et de garantir également les principes d'aménagement dans le temps pendant toute la durée de réalisation des opérations, à travers la mise en place d'un projet de pilotage conjoint.

Cette convention prévoyait également la possibilité d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet, notamment sur les modalités foncières et de financement du projet et sur le niveau des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.

Elle a été modifiée une première fois en octobre 2015 pour approfondir tous ces sujets.

Depuis 2015, SEQENS a acquis les parcelles identifiées dans l'avenant n° 1 auprès de l'EPIFIF et de la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat et a procédé à la régularisation foncière de la rue des Mouilleboeufs.

Un premier bâtiment a été livré en 2019 et a permis le relogement de 61 locataires. Nous avons commencé la démolition des deux bâtiments à l'arrière et la reconstruction d'un deuxième bâtiment pour 90 logements.

En parallèle, SEQENS a engagé des études pour la troisième phase et la construction de deux bâtiments représentant 120 logements aidés et la cession d'une emprise de terrain en vue de la production de logements en accession libre pour 58 logements.

L'avenant à la convention qui vous est présenté aujourd'hui porte sur :

- ✓ La mise à jour de la désignation et du contenu du lot n° 1 avec la régularisation foncière de la rue des Mouilleboeufs.
- ✓ L'ajustement de l'objet et de la programmation de l'opération. Nous avons prévu la construction de 260 logements. Nous en prévoyons aujourd'hui 271 après avoir demandé la modification des typologies pour répondre aux besoins de logements plus petits.
- ✓ Le calendrier prévisionnel du projet : la phase 1 est livrée, la phase 2 est en cours de construction et devrait s'achever en 2022. La phase 3 s'achèvera en 2025.
- ✓ Les modalités foncières et de financement du projet. Les éléments d'équilibre financier de l'opération sont mis à jour et mis en cohérence avec la clause de complément de prix figurant dans l'acte de vente des terrains vendus par la Ville, ce qui justifie le phasage du versement de la subvention pour surcharge foncière.
- ✓ L'augmentation du droit de réservation de la Ville : en sus de la réservation de contingent à hauteur de 20 % accordée à la Ville, il lui est accordé un droit de réservation complémentaire de 4 logements dans les futurs immeubles de la phase 3.
- ✓ Le niveau des prescriptions environnementales avec notamment le label E+C niveau E3C1 et la certification NF HABITAT HQE.
- ✓ L'ajustement des modalités de sélection des maîtres d'œuvre, mais le comité de sélection est toujours présidé par le directeur général de SEQENS.
- ✓ L'ajustement des modalités de sélection de l'opérateur pour la réalisation de l'opération d'accession libre.
- ✓ Le complément des modalités de concertation. La concertation prévue dans la convention sera complétée par une concertation avec les locataires sur l'usage des espaces communs extérieurs.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville et SEQENS.

Conformément aux orientations du PLU, la réalisation de ces logements aidés permettra également d'atteindre notre quota de 25 % de part exigible de logements locatifs sociaux au sein de la commune.

Dans ce cadre, la Ville s'est engagée à verser une subvention pour surcharge foncière de 1 500 000 €, ce versement s'effectuant par tranches. Nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises sur ce sujet pour arriver à un montant total de subventions de 710 000 €. Nous proposons ce soir d'attribuer une nouvelle tranche de subvention de 157 000 € pour la deuxième phase de l'opération de reconstruction des logements sociaux de la résidence des Mésanges à Sceaux portant le total des subventions allouées à 867 000 €.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Qui souhaite intervenir ?

Sceaux, le 6 octobre 2021

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Bien évidemment, pour ce qui concerne Aimer Sceaux, ce sera un vote fondamentalement contre, puisque c'est le prolongement d'une épouvantable opération de densification et de bétonisation de notre belle ville. Voilà pour le message politique que chacun a sans doute pu deviner.

Sur le fond, vous aviez parlé au début du projet de 400 logements supplémentaires, puis de 600. Cela me paraît assez flou. Or, comme dirait votre amie, Martine Aubry, lorsque c'est flou, c'est qu'il y a un loup. J'aimerais donc connaître le nombre de logements supplémentaires prévus par cet aménagement du partenariat avec SEQENS.

Roselyne Holuigue-Lerouge a par ailleurs expliqué que vous aviez identifié une demande pour des logements encore plus petits. J'aimerais savoir comment vous l'avez mesurée, car j'ai le sentiment, d'après ce que je peux lire ou entendre, qu'il y a plutôt une demande de logements plus grands. Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole pour cette affaire qui me concerne directement, puisque j'habite dans la résidence des Mésanges. Et je sais un peu ce qu'il s'est passé depuis tant d'années dans le quartier des Quatre-Chemins.

Je rappellerai donc que cet avenant n° 2 met à jour la convention partenariale de 2014 entre la ville de Sceaux et France Habitation, devenue, en 2019, le groupe SEQENS. Il s'inscrit dans un contexte de restructuration du quartier des Quatre-Chemins situé à la limite des communes de Châtenay, du Plessis-Robinson et de Fontenay-aux-Roses.

Le quartier des Quatre-Chemins traversé de part en part par l'avenue Jules Guesde a été pendant plusieurs dizaines d'années un quartier relativement calme de la ville de Sceaux (peu de services publics de la Ville, des espaces non construits publics ou privés), bien différent du bourdonnement du centre ou d'ailleurs, avec son marché le long de l'avenue Jules Guesde, supprimé, puis remplacé par un marché biologique rue des Mouilleboeufs, désormais attenant au marché du centre-ville.

Il y a environ 20 ans, bientôt une génération, la mairie élabore une perspective de changement global du quartier, un foisonnement urbanistique, une grande frénésie de déconstruction reconstruction. Certaines comme la résidence étudiante et la future résidence sociale de la RATP sont juste à côté du RER dont l'entrée ouest, désormais refaite, est promise à des rames à étages en 2025.

Cela étant dit, je retourne vers le lot n° 1 qui fait l'objet de la présente délibération consistant en une annexe 2 à la convention de partenariat établie en 2014 entre France Habitation, devenue SEQENS en juin 2019, qui est maître d'ouvrage pour la partie HLM et comprenant plusieurs

bâtiments en plus de ceux d'origine, reconstruits pour l'un d'entre eux le long de l'avenue Jules Guesde.

Les modifications proposées sont clairement explicitées page 4 du projet d'avenant n° 2 en discussion ce soir et portent donc sur les 8 points précisés. Cet avenant prévoit également une nouvelle subvention de la Ville de 157 000 € pour l'opération des Mésanges sur un montant total de subventions de 1,5 million d'euros au final vers 2025.

Les 8 éléments indiqués précisent des données non prises en compte dans l'annexe n° 1 de la convention partenariale de 2014 comme les régularisations foncières, les dates des travaux des bâtiments terminés ou à venir. Quatre bâtiments sociaux sur six prévus dans le programme s'échelonnent de 2019 à 2025, si les délais sont respectés. Je parle de la surface gérée par SEQENS.

Le fait de prévoir une construction de 60 logements privés à côté de 271 à vocation sociale n'est pas une incongruité en soi si l'on prend en compte la notion de mixité sociale, façon pour le bailleur social aussi d'en tirer des ressources importantes : vente du terrain à un promoteur estimé à 5 073 millions d'euros en 2016, quitte à réutiliser ces sommes pour d'autres constructions HLM, sans oublier l'emprunt par SEQENS de plus de 12 millions d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à rembourser sur le long terme. Mais le bailleur aurait pu tout aussi bien construire une autre tranche de logements sociaux, vu les très importantes demandes de nombreux habitants d'Île-de-France pour habiter Sceaux. Et la ville de Sceaux est également intéressée par la vente de ce terrain, dont SEQENS est propriétaire. Si son prix est supérieur à 5 033 millions d'euros, la Ville toucherait alors 40 % du prix excédant cette somme. Rappelons qu'environ 60 logements purement privés sont en cours d'achèvement au droit du premier immeuble de SEQENS, avenue Jules Guesde, le Quai des lumières, ainsi qu'il est appelé et que coller ainsi les bâtiments est une désagréable surprise pour les habitants des Mésanges, dont certains balcons reçoivent les résidus de ce chantier et n'apprécient pas non plus le bruit et la pollution de la circulation dense de l'avenue Jules Guesde que le Département devrait logiquement couvrir d'un revêtement antibruit. Que pourrait faire la mairie de Sceaux à cet égard ? Sans parler du respect des limitations de vitesse, désormais de 30 km/h sur cette route départementale. Des accidents se sont déjà produits sur le passage piéton qui traverse l'avenue, bien que protégé par un agent de la circulation qui a lui-même été heurté un jour par un véhicule.

À titre de points positifs, on saluera la présence de parkings pour les vélos dans le nouvel immeuble et celui en construction avec des campagnes menées par des start-up et la Ville en faveur de ce mode de locomotion, tout en déplorant l'absence de sécurité de la piste vélo départementale remontant du carrefour des Mouilleboeufs par le carrefour des Quatre-Chemins.

Mais la mairie a choisi une densification forte avec son projet pour les Quatre-Chemins, avec des immeubles de 18 mètres de hauteur aux Mésanges en présence de la radiale Jules Guesde qui charrie un flot de voitures et de bus bruyants et une pollution importante dès 5 h du matin, non

maîtrisée de nos jours. Les habitants des Mésanges qui logent le long de l'avenue doivent en supporter les inconvénients et retentissements sur la santé et savoir gérer l'ouverture des fenêtres en fonction des périodes de la journée !

En réalité, quels que soient les termes et objectifs positifs visés dans le texte avec des espaces parfois arborés, la perspective de jardins partagés rue des Mésanges, le verdissement d'emplacements autour de bâtiments neufs, le compromis de la convention partenariale entre les exigences de construction et les perspectives écologiques dont la prise de conscience massive et générale raisonne en France et ailleurs en raison du changement climatique en cours ne semble pas satisfaisant à ce stade de l'évolution du quartier.

Le béton traditionnel des chantiers est par nature source d'émissions de gaz à effet de serre. Certes, on entend dire que la troisième phase prévue du chantier en cours d'étude pourrait partiellement faire appel à des matériaux biosourcés comme le bois. Dont acte.

La note de présentation indique pour la phase 3, le label E+C – et le niveau E3C1 pour le bilan carbone et la performance énergétique sont attendus de SEQENS sous peine de pénalités. Et ce sont les nouvelles exigences de la réglementation thermique, RT, et énergétique RE, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les bâtiments neufs. Si ces exigences évolutives sont progressivement appliquées rue des Mésanges, les énergies renouvelables ne sont pas encore vraiment à l'ordre du jour. Certes, le premier bâtiment construit par SEQENS et celui en cours de production bénéficient de modules PACS AIR pour la production d'eau chaude sanitaire, mais rien à ce stade n'est encore prévu pour la pose de panneaux solaires pour un usage thermique ou électrique. La recherche d'eau chaude dans les nappes phréatiques en profondeur n'a pas été faite alors qu'à Bagneux, des milliers de locataires en bénéficient. Rien non plus sur les pompes à chaleur qui puisent leur énergie de l'air, du sol et des nappes phréatiques, sauf pour les modules PACS AIR. Il s'agit effectivement de pompes à chaleur, mais c'est encore limité à ce niveau.

Les modifications éventuelles au regard de ces sources d'énergie respectant la nature sur les deux premiers bâtiments sont aléatoires et sûrement coûteuses. Le chauffage grâce au gaz naturel, certes moins émetteur de CO2 que le pétrole, dont le prix explose actuellement, reste préoccupant et ne sera plus permis pour les nouvelles constructions dans le collectif en 2024. Notons toutefois que l'alimentation en gaz naturel...

M. le maire

M. Szykowski, il va falloir conclure. Il ne s'agit pas de faire une grande déclaration politique.

Philippe SZYKOWSKI

... pour le chauffage de l'eau des radiateurs aux Mésanges pourrait être remplacée par du gaz bio issu des déchets. Mais rien n'a été décidé en ce sens par les autorités gouvernementales actuelles. J'ajoute que pas loin de l'ensemble des Mésanges en cours de restructuration, à côté du site de Sceaux, le 6 octobre 2021

l'ancienne DDE promis à des activités artisanales, il est prévu de construire un immeuble partiellement locatif qui devrait nécessiter l'abattage d'arbres pourtant bien utiles au quartier. Un parc arboré avec d'autres jardins partagés aurait ici été bien adapté pour desserrer cet excès de volonté constructive.

Enfin, un immeuble social de la RATP va aussi être construit près des installations du transporteur, très près de la voie ferrée.

Disons encore que la continuité écologique entre les bâtiments des Mésanges et la copropriété Marignan, ancien marché biologique, n'est pas assurée, ce qui rend la circulation des petits animaux comme les hérissons, dont nous parlions tout à l'heure, difficile et dangereuse si la rue des Mouilleboeufs restait totalement ouverte à la circulation.

Conclusion : il ne faut pas se fier aux vues d'artistes dont les prospectus et schémas de ce quartier surajoutent du vert dans un univers très bétonné. Ce vert végétatif verra ses fonctions amoindries par le très grand nombre de bâtiments dans les prochaines années. De plus, des locataires des Mésanges parfois âgés critiquent, à juste titre, le manque de magasins d'alimentation. Le magasin côté Châtenay étant assez réduit en surface tandis que le grand magasin près du carrefour des Quatre-Chemins est connu pour sa cherté et ne convient pas aux familles modestes.

Pour toutes ces raisons, vu le parti pris du projet, ses manques importants dans la protection des écosystèmes, la production d'énergie propre encore bien limitée au titre des deux premières phases, des emplacements *a priori* assez modestes pour les espaces arbustifs et de verdure, malgré les futurs jardins partagés et vu les autres développements ci-dessus développés, je m'abstiendrai sur cette délibération. J'attends de voir ce que deviendra ce projet dans le futur à titre définitif et je vous remercie de votre attention.

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire. Je remercie Philippe Szykowski de ces longs arguments dont la grande majorité est tout à fait intéressante.

Je voulais en profiter pour dire à M. le maire et à Mme Holuigue-Lerouge que cet ensemble est selon moi un programme social exemplaire de déconstruction-construction. On peut en saluer la logique et la cohérence. Il y a 82 % de logements aidés et 18 % en accession à la propriété. C'est donc un exemple de mixité tout à fait intéressant.

Melle Maître, ma prof de français habitait là. C'est donc un quartier que je connais bien. C'était un quartier abandonné. Le marché bio n'est malheureusement plus là, mais voyons ce qu'il y a de positif. Et il y a un certain nombre de points positifs. Les gens qui vivent dans un logement social sont contents d'avoir quelque chose de neuf et de propre.

Un bémol cependant et deux ou trois questions. Le bémol, c'est qu'avec France Habitation, aujourd'hui SEQENS, il avait été décidé d'avoir 0,5 place de parking par logement. Avoir une

demi-voiture n'étant pas possible, cela avait provoqué un tollé. Ces personnes modestes ont quand même besoin d'une voiture pour déplacer leurs enfants, leurs grands-parents ou faire des courses spécifiques. Sur le plan social, je trouve que c'est un bémol un peu gênant.

J'irai très vite, car Philippe a tout dit. La subvention de 1,7 million d'euros a été très bien expliquée. En ce qui concerne les 28 logements sociaux réservés à la Ville, par quel mécanisme seront-ils payés ? Est-ce grâce à ces 1,7 M€ ? Est-ce en échange d'un terrain ou d'un ensemble de subventions ? J'aimerais en savoir un peu plus.

À qui appartiendront ces logements ? Est-ce à SEQENS ? Pour combien ? Est-ce à l'EPF 92 ? Et combien ? Est-ce à la Ville ? Et combien ? Quelle est donc la répartition ?

Je conclurai en disant que je suis une associative issue de la liste Aimer Sceaux et que j'estime que la réalisation de logements sociaux est l'une des choses que doit faire une ville. Nous en sommes donc heureux.

Liliane WIETZERBIN

J'ai quelques questions sur ce programme qui, sur le papier, a pas mal de mérite, puisqu'il s'attache à développer des logements sociaux.

La première question concerne le relogement des personnes. C'est un point très sensible dans ce type de programme. Je voudrais simplement être rassurée. Toutes les personnes qui doivent être relogées le seront-elles au sein de la résidence des Mésanges ? D'après les chiffres qui figurent dans les rapports, il y aurait une petite quinzaine de logements d'écart, mais c'est peut-être juste une coquille. Je voulais simplement savoir si les opérations de relogement se déroulaient de manière sereine. C'est en effet très important et l'on a pu voir sur le quartier des Blagis, à Fontenay-aux-Roses, que cela pouvait être un très gros souci. Je voulais donc être rassurée sur ce point.

Le deuxième point concerne les 1,7 million d'euros qui, me semble-t-il, sont désormais conditionnés à une augmentation du niveau d'exigence en matière de qualité environnementale. Je voulais confirmer ce point.

Et le troisième point est selon moi plus problématique et concerne la conduite du projet. Je suis surprise de voir que le promoteur en charge de la phase d'accession sera *in fine* désigné par SEQENS plutôt que par le biais d'une consultation ouverte, ce qui pose question. J'ai l'impression que SEQENS proposera le promoteur dans un souci, dit-il, « de maîtriser les plannings et d'éviter des nuisances ». Cela me surprend et m'inquiète à la fois, car je me pose la question des conséquences juridiques. Des entrepreneurs concurrents ne pourraient-ils pas s'opposer à cela ? Et au-delà, comment pouvons-nous nous assurer d'avoir le meilleur promoteur possible ?

M. le maire

Madame Holuigue-Lerouge, souhaitez-vous apporter quelques précisions ?

Sceaux, le 6 octobre 2021

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Pour répondre à la question de M. Tamby, il était prévu 140 logements sociaux. Ils sont remplacés par 270 logements sociaux. Je vous rappelle que cela nous permet d'atteindre nos 25 % et qu'il y a en outre la création de 58 logements privés. Voilà les chiffres précis.

Madame Bonté, le logement social contingent Ville reste la propriété du bailleur. Il est traité de la même manière que tous les autres contingents et tous les autres logements. Ces 28 logements passeront en commission d'attribution dans laquelle siègent le bailleur, la Ville et les administrateurs de SEQENS. C'est une procédure tout à fait classique. Le propriétaire reste SEQENS. La Ville ne possède rien. Elle dispose juste d'un droit de proposition de candidats, mais la commission d'attribution (CAL) reste souveraine et décide des attributions.

Madame Wietzerbin, un programme de relogement dure environ un an. C'est le temps qu'il nous a fallu pour reloger les résidents de la phase 1. Nous avons relogé absolument tout le monde. Nous avons même été capables de reloger la totalité du bâtiment situé à l'arrière alors qu'à l'origine nous devions déconstruire seulement la moitié d'un bâtiment, ce qui n'était pas très pratique pour le constructeur. Nous avons donc fait en sorte de reloger tout le monde, y compris les résidents du gros bâtiment situé à l'arrière.

On reloge aussi ailleurs sur la ville ou même ailleurs sur le parc de SEQENS. On cherche la meilleure solution possible par rapport à la composition familiale. C'est d'ailleurs une excellente occasion pour recalibrer la demande et optimiser les surfaces.

Sur le deuxième programme de relogement que nous allons démarrer en 2022, 90 logements seront disponibles pour 44 familles à loger. Il n'y aura donc aucun problème de relogement. On a des surfaces et toutes les typologies sont possibles.

J'ai oublié de répondre à M. Tamby sur la demande de logements plus petits. Beaucoup de jeunes cherchent à décohabiter. Il faut donc leur trouver des studios ou de petits T2. On a également des familles qui diminuent en taille et cherchent des logements plus petits et par conséquent moins chers. À Sceaux, depuis trois ou quatre ans, nous avons donc une forte demande de T1 et de T2. Nous avons beaucoup de T3 et avons vraiment besoin de plus petits logements, en termes d'unités de logement et non de surfaces.

S'agissant de la subvention, elle est conditionnée à la surcharge foncière. M. le maire vous l'expliquera sans doute mieux que moi. SEQENS est propriétaire du terrain et l'a acheté à un montant relativement élevé que nous nous sommes engagés à compenser par des subventions.

Voilà, je crois avoir répondu à toutes vos questions.

Liliane WIETZERBIN

Pas à ma question sur le promoteur.

Sceaux, le 6 octobre 2021

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je ne sais pas y répondre. SEQENS est propriétaire du terrain.

M. le maire

Merci, Roselyne.

Je voudrais dire quelques mots, car des considérations à caractère plus général ont été émises par MM. Tamby et Szyrkowski. Je voudrais vous rappeler que la densification réelle dans ce quartier est consécutive à une négociation qui a eu lieu avec l'État dans le cadre du SDRIF. Nous avons l'obligation de densifier fortement autour des gares, ce qui est le cas dans ce quartier...

Xavier TAMBY

Une obligation ? Ce n'est pas vrai. Ne dites pas n'importe quoi ! Il n'y a aucune obligation juridique.

M. le maire

Bien sûr que si. Si le POS n'avait pas prévu cette densification, il aurait été déféré pour non-compatibilité avec le SDRIF. Comme l'a dit Mme Bonté tout à l'heure, ce quartier n'était pas d'une qualité urbaine extraordinaire et nous avons fait le choix de le densifier de manière réfléchie et raisonnable. Ce qui était prévu est par conséquent en train de se faire avec la construction de 600 logements familiaux supplémentaires sur l'ensemble du secteur, y compris du côté de la gare historique. Il est également prévu la création de plusieurs commerces, et notamment de commerces alimentaires. Plus il y aura du monde et plus il y aura des commerces. C'est assez naturel. Il faut avoir de l'ambition pour ce quartier qui peut devenir un deuxième pôle de centralité pour la ville, parce qu'il est situé à proximité de quartiers des villes voisines où il n'y a pas de commerces. C'est donc une position très forte. Cela ne se voit pas encore, car les chantiers sont nombreux et que le quartier est par conséquent très encombré. Je l'admets tout à fait. Et il est vrai que le paysage depuis la future résidence SEQENS n'est pas extraordinaire. On ne peut pas dire le contraire, mais c'est une phase de transition. Il faut bien en passer par là. Sinon, on ne fait plus rien et les choses se dégradent. Or, ce n'est pas ce que nous souhaitons.

S'agissant de la circulation avenue Jules Guesde, je voudrais vous rappeler l'enquête publique sur la création de l'échangeur à Châtenay lancée il y a une quinzaine d'années. Je ne sais pas si vous y avez participé. Je n'ai pas le sentiment que beaucoup de Scéens y ont participé pour refuser la création de cet échangeur qui allait engendrer de la circulation sur l'avenue Jules Guesde. Il fallait le faire. Cela n'a pas été le cas. L'échangeur s'est fait et il y a de la circulation.

L'aménagement réalisé a réduit la bande de roulement et pourtant les voitures roulent très vite. Je le reconnais. Le Département a été saisi à plusieurs reprises sur le sujet. La bande de roulement

silencieux se fera le moment venu. Ce n'est pas le sujet. En revanche, le Département n'a pas l'intention d'installer des dispositifs de ralentissement, le taux d'accidentologie étant considéré comme extrêmement faible. Et je ne sais pas faire autrement, car il s'agit d'une voie départementale. Nous nous sommes battus pour que le Département prenne en compte le rétrécissement du bas de l'avenue Jules Guesde, au droit de l'ancien immeuble de la DDE dans le projet d'aménagement à venir. Mais il y a des limites à ce que peut faire la Ville sur ces questions qui ne relèvent pas de ses compétences. Et l'avenue Jules Guesde ne fait pas partie des voies que le Département souhaite municipaliser. Elle est en effet considérée comme une voie de circulation importante, car elle dessert l'échangeur et permet de se rendre sur Paris, Fontenay, etc. Soit il y a un vrai changement par rapport à l'attitude générale sur la circulation automobile, soit il n'y en a pas et il y a peu de chances que le flux soit vraiment diminué sur cette avenue dans les années qui viennent. Il faudra essayer de mettre en place des systèmes de ralentissement de la vitesse, mais les bus de la RATP roulant eux-mêmes très vite... Nous sommes d'accord, c'est un sujet de préoccupation. Mais pour l'instant, en ce qui concerne la Ville, nous n'avons pas vraiment de réponse.

Nous passons au vote.

Liliane WIETZERBIN

Vous n'avez toujours pas répondu à ma question sur le promoteur.

M. le maire

Le terrain appartient SEQENS qui peut donc choisir un promoteur. Nous avons travaillé avec SEQENS sur le choix d'un promoteur, mais surtout sur le choix d'un maître d'œuvre. Un projet semble tout à fait convenir. Ce terrain sur lequel est prévue la construction d'une soixantaine de logements en accession est à cheval sur Sceaux et sur Le Plessis-Robinson.

Les choses sont très compliquées. Les échanges que j'ai eus avec l'ancien maire du Plessis-Robinson, avec qui j'entretiens par ailleurs des rapports tout à fait amicaux, malgré son caractère trempé, m'ont amené à conclure qu'il fallait réaliser un projet qui ne nécessite pas l'obtention d'un permis de construire de la part de la mairie du Plessis-Robinson. Nous nous étions engagés dans un bras de fer dont SEQENS ne voulait pas. Un projet est en cours. Le permis de construire n'a pas encore été déposé, mais ce projet nous paraît tout à fait satisfaisant. Il permettra justement, sur la partie du Plessis-Robinson, l'aménagement d'espaces arborés chers à M. Szyrkowski.

Nous passons au vote.

Il y a deux délibérations. La première concerne l'avenant à la convention de partenariat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin), une voix contre (M. Xavier Tamby) et une abstention (M. Philippe Szykowski).

Nous passons au vote sur le versement d'une subvention de 157 000 euros à SEQENS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

Vente aux enchères d'un pavillon divisé en deux logements, situé à 5 rue Gauguin à Antony.

Patrice PATTEE

Vous le savez, puisque nous avons déjà délibéré sur ce sujet, dans le cadre du legs de M. Martinet, la Ville a reçu un certain nombre de biens, dont un pavillon situé à Antony. Ce pavillon est divisé en deux appartements qui sont aujourd'hui occupés. Il n'apparaît pas opportun à la ville de Sceaux de conserver ce bien situé sur la commune d'Antony. Nous vous proposons donc ce soir de procéder à la cession de ce bien par adjudication.

Trois options sont à notre disposition pour mettre en œuvre cette adjudication :

- ✓ La mise à prix conseillée par le service « vente aux enchères » de Paris Notaires Services qui permet au vendeur de bénéficier de la gratuité des frais occasionnés par l'organisation de la mise en vente en cas de vente infructueuse. Cette mise à prix induit une décote comprise entre 20 % et 30 % de la valeur vénale du bien estimée par les Domaines ;
- ✓ le prix de réserve avec point de départ des enchères qui a le mérite de protéger la collectivité de l'obligation de vendre si le prix défini au préalable n'est pas atteint ;
- ✓ la mise à prix déterminée par le vendeur qui permet à ce dernier de trouver un compromis

entre la mise à prix conseillée et le prix de réserve, en affichant une mise à prix qui correspond à son attente. Son montant ne peut néanmoins excéder 90 % de la valeur vénale du bien estimée par les Domaines.

Dans les deux derniers cas (mise à prix avec prix de réserve ou mise à prix déterminée par le vendeur), les frais de mise en vente, de publicité et de visites restent à la charge du vendeur en cas de vente infructueuse (0,5 % TTC du prix retenu avec un minimum de 900 € TTC).

La valeur vénale de ce bien a été évaluée par les services fiscaux à 446 000 € hors taxes, droits et charges.

Dans le cadre de cette cession, le recours à la mise à prix déterminée par le vendeur est l'option privilégiée par la Ville. Le prix de cession constituant le départ des enchères est fixé à 395 000 € hors taxes, droits et charges, soit une décote de 11,4 % par rapport à l'estimation de France Domaines.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ décider de la vente aux enchères publiques du bien situé 5 rue Gauguin à Antony sur un terrain cadastré section A n° 206 d'une surface de 379 m², constitué d'un pavillon divisé en deux logements, avec une mise à prix de 395 000 € hors taxes, droits et charges.
- ✓ autoriser le maire à signer tous les actes, pièces et documents afférents à cette cession.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ?

Philippe SZYNKOWSKI

J'aurais une question simple à poser concernant cette vente : M. Guido MARTINET avait-il donné, le cas échéant, dans son legs, une destination particulière à ces appartements ?

D'autre part, qu'advient-il des locataires ? La Ville leur a-t-elle proposé une compensation en reprenant son bien pour le vendre ? N'a-t-on vraiment trouvé aucune utilité à le garder ? À l'époque des intercommunalités et de toutes sortes d'échanges, la Ville ne peut-elle pas garder certains biens situés dans d'autres communes ? Je prends l'exemple de la ville de Paris. Celle-ci gère de nombreux biens situés en dehors même des limites de la ville. Nous ne sommes évidemment pas à Paris, mais l'on pourrait conserver ce bien et réfléchir à son usage en collaboration avec la ville d'Antony. Voilà les questions que je me pose et qu'un certain nombre de personnes doivent se poser également. C'est pourquoi je n'hésite pas à vous les poser. Merci.

Liliane WIETZERBIN

J'ai une question toute bête. Pourquoi a-t-on décidé de vendre par adjudication ? C'est un bien de 379 m² comprenant deux logements de 63 m². On parle de valeur vénale et non pas de valeur de marché.

Quelle est la valeur de marché de ce bien et quel est l'écart par rapport à la valeur de mise à prix aux enchères ?

Pourquoi n'a-t-on pas fait une vente classique en gré à gré sur ce bien ?

Pourquoi a-t-on choisi les enchères avec le risque de ne pas récupérer la valeur de marché ?

M. le maire

Patrice va vous répondre et Isabelle pourra également vous apporter quelques précisions.

Patrice PATTEE

En ce qui concerne le legs de M. MARTINET, vous le connaissez, puisque nous en avons déjà parlé, il n'est explicite que sur un seul bien : celui situé à Sceaux. Pour le reste, la Ville a une totale liberté d'en disposer.

Pour ce qui concerne le devenir des locataires, vous savez qu'il existe des ventes de biens occupés. J'imagine que France Domaines, dans son estimation, a intégré le fait que ces appartements étaient occupés. Le nouveau propriétaire achètera donc un bien occupé par des locataires.

Pourquoi l'adjudication ? Madame Wietzerbin, vous reveniez tout à l'heure sur la question du promoteur. Nous aurions pu le vendre à un promoteur, mais je crois que ce n'est pas le sujet. Quant à la vente de gré à gré, comment voulez-vous que nous choissions l'acquéreur de ce bien ? Nous aurions eu une heure de débats en conseil municipal pour savoir pourquoi nous avons choisi cet acheteur plutôt qu'un autre. On a donc fait le choix de l'adjudication.

Liliane WIETZERBIN

Je ne comprends pas pour quelle raison.

Patrice PATTEE

À qui voulez-vous que nous le vendions ? Il faudrait faire de la publicité. Et la Ville ne va pas se transformer en agent immobilier. Et sur quels critères allez-vous choisir l'acquéreur de ce bien ?

Liliane WIETZERBIN

En général, on choisit au moins au prix du marché. Quel est le prix de marché de ce bien ?

Isabelle DRANCY

S'agissant de la valeur de marché et de la valeur vénale, la valeur de marché ne sera connue qu'une fois la vente intervenue.

Liliane WIETZERBIN

On a des estimations.

Isabelle DRANCY

C'est justement l'objectif de la valeur vénale. Celle-ci, telle qu'elle a été fixée par les Domaines, tient compte de ce à quoi l'on doit s'attendre à partir des comparables sur le marché et de la qualité du bien soumis à la vente. On tient compte également, comme le disait M. Pattée, de son occupation. Les Domaines estiment la valeur vénale à partir de tous ces éléments et des comparables issus de leur base de données.

Une fois la vente intervenue, ce sera la valeur de marché.

M. le maire

Juste pour compléter sur les hypothèses formulées par M. Szykowski. Cette maison est située dans un quartier pavillonnaire très calme. Il ne s'y passe rien. Patrice Pattée parlait de promoteur, mais en l'occurrence cela ne marche pas. On ne peut rien y faire. C'est une petite maison sur un terrain qui n'est pas très grand. Jamais nous n'aurions acheté ce bien, mais nous l'avons eu en legs. On ne va pas le garder, car il n'est d'aucune utilité à la réalisation d'un service public.

Nous avons posé la question à la ville d'Antony pour savoir si cela l'intéressait. Elle n'en a pas besoin. Que voulez-vous faire ? S'il arrivait demain que nous ayons besoin d'un service public quelque part, nous achèterions. Il nous est déjà arrivé d'acheter dans un objectif de service public et non pas pour être propriétaire d'un bien qui n'a aucun intérêt pour la collectivité.

Je ne comprends même pas que l'on puisse poser la question.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, ,

Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard), 1 vote contre (M. Xavier Tamby), 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

J'ai parfois du mal à comprendre les raisons de certains votes, mais ce n'est pas grave.

Classement d'office de l'allée de Trévisse.

Patrice PATTEE

Il s'agit vraiment d'un gros morceau. Je vais essayer de ne pas vous endormir et surtout de ne pas vous perdre.

Si je peux me permettre, Monsieur le maire, je veux d'abord saluer le travail des services, car il faut vraiment de la pugnacité pour parvenir à démêler une telle affaire. Je suis très impressionné par ce travail d'archéologie.

Cela concerne le quartier du Petit Chambord, les résidences de l'allée d'Honneur, de l'allée de Trévisse et du 144 avenue du général Leclerc. Comme beaucoup de quartiers à Sceaux, ce quartier s'est construit dans les années 50, en 1957 plus précisément. C'est à cette époque que la ville de Sceaux a beaucoup grandi, concomitamment avec la construction des Bas Coudrais.

La société qui a engagé la construction des résidences de l'allée d'Honneur et de l'allée de Trévisse s'est subdivisée en deux sociétés civiles immobilières (SCI) distinctes : la SCI de l'allée d'Honneur (actuelle copropriété de l'allée d'Honneur) et la SCI Désiré Bruneau (actuelle résidence de l'allée de Trévisse).

Il avait été convenu que la Ville prendrait à sa charge la construction de l'allée de Trévisse en contrepartie de l'emprise de la voie desservant les logements ainsi que le terrain sur lequel est situé le groupe scolaire Petit Chambord.

Les choses à l'époque étaient simples : l'on crachait par terre et c'était acté.

Les choses sont restées en l'état, puis il y a eu quelques velléités de préciser la propriété foncière de l'emprise de l'allée de Trévisse.

Dans les années 1970, afin de régulariser cette problématique liée à la domanialité de la voie, la Ville a engagé une procédure de classement d'office d'une partie de l'allée de Trévisse. En effet, le périmètre du classement comprend une partie seulement de la voie, depuis le groupe scolaire du Petit Chambord jusqu'à l'avenue du Général Leclerc. Dans sa portion Est, l'allée de Trévisse occupait alors des emprises privées appartenant aux propriétés riveraines, avec lesquelles aucun accord n'avait été formalisé dans les années 50. Il s'agit des propriétaires des deux parties du marché aux bestiaux et de la copropriété du 144 avenue du général Leclerc. Le périmètre comprend également le tènement de la résidence de l'allée de Trévisse, mais il exclut celui de la résidence de l'Allée d'Honneur sans que le dossier n'explique le choix de ce périmètre. Il y a en fait deux parties,

la partie Est dont nous parlons ce soir, et la partie Ouest dont nous ne parlerons pas, puisqu'elle sera réglée dans un autre cadre.

Dans le cadre de la procédure de classement d'office, les propriétaires concernés ont donné chacun leur accord pour une cession à titre gratuit à la Ville :

- ✓ de la copropriété de l'allée de Trévisse,
- ✓ des propriétaires du marché aux bestiaux : pépinières NOMBLOT, DETIENNE, CORSET, GAUME,
- ✓ de la copropriété du 144 avenue du Général Leclerc.

Après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal, lors de sa séance du 18 décembre 1974, a décidé du classement de l'allée de Trévisse dans le domaine public communal. Conformément aux dispositions de l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme, cette décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels sur les biens transférés.

Toutefois, la procédure n'est pas arrivée à terme, car le transfert de propriété n'a pu être constaté par les services fiscaux (service de la publicité foncière et cadastre) pour modification du plan cadastral, faute de désignation suffisamment précise des emprises concernées par propriété, à travers l'établissement de documents d'arpentage.

La ville de Sceaux entend désormais mener à terme cette procédure de classement d'office. Pour y parvenir, un géomètre-expert a été mandaté pour la réalisation des documents d'arpentage conformément aux accords antérieurs.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Confirmer le classement d'une partie de l'allée de Trévisse, depuis le groupe scolaire du Petit-Chambord jusqu'à l'avenue du Général Leclerc (tronçon ouest – est) dans la voirie communale, conformément à la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 1974.
- ✓ Approuver les alignements tels qu'ils figurent sur les documents d'arpentage annexés.
- ✓ Préciser que le classement d'une partie de l'allée de Trévisse concerne les emprises suivantes :
 - Une parcelle de 552 m² qui longe le groupe scolaire du Petit Chambord
 - Une parcelle de 415 m² qui concerne la partie pépinières
 - Trois petites parcelles de 94 m², 86 m² et 98 m² qui concernent les façades des trois logements.
 - Une parcelle de 214 m² qui concerne la copropriété du 144 avenue du Général Leclerc.
- ✓ Autoriser le maire à signer les actes de régularisation ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Appropriation de plein droit du bien sans maître sis 45 rue Madeleine Crenon.

Patrice PATTEE

Là encore, un peu d'archéologie.

Il apparaît au cadastre que la parcelle située 45 rue Madeleine Crenon, et cadastrée section H n° 85 d'une surface de 187 m², appartient à Mme CHAUVEAU qui est décédée le 22 janvier 1940. Depuis plusieurs années, la Ville a régulièrement été sollicitée par les riverains pour procéder à l'entretien de la végétation qui déborde sur la rue.

La Ville a procédé à des recherches approfondies dans l'objectif de clarifier la situation foncière de ce terrain, étant précisé qu'aucune taxe foncière concernant cette parcelle n'a été réglée depuis de nombreuses années.

Il apparaît que cette parcelle d'une surface de 187 m² est un bien sans maître conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques. En effet, cet article dispose que : « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :*

1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;

3° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Le présent 3° ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ».

La succession de Mme CHAUVEAU est aujourd'hui ouverte depuis 81 ans, la date du décès étant le point de départ de ce calcul conformément au principe établi par le droit français.

L'article 713 du Code civil indique quant à lui que « *les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés* ».

L'appropriation de plein droit par la Ville de ce bien nécessite des vérifications. Il convient en effet de s'assurer que le bien, compte tenu de sa situation juridique, ne peut être revendiqué par un héritier. Les recherches menées à la fois par la Ville, auprès des hypothèques et de la direction générale des finances publiques, mais également par un cabinet de généalogistes, permettent de sécuriser la mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ autoriser le maire à constater l'appropriation de plein droit du terrain non bâti sis 45 rue Madeleine Crenon et cadastrée section H n° 85 ;
- ✓ préciser que cette appropriation de plein droit du terrain non bâti sis 45 rue Madeleine Crenon et cadastrée section H n° 85 fera l'objet d'un procès-verbal affiché en mairie ;
- ✓ autoriser le maire à engager toutes les démarches afférentes à cette procédure et notamment à signer toutes pièces administratives, comptables ou juridiques s'y rapportant.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Ma question est simple : quelle pourrait être la destination de ce terrain d'une centaine de mètres carrés ? Je le verrais bien comme un espace ouvert, non pas avec un immeuble, mais avec une densité de végétation, quelque chose de sympathique qui rendrait la rue Madeleine Crenon particulièrement agréable. Avez-vous une idée à cet égard ? Si oui, dans quel sens ?

Je sais que les associations n'aiment pas beaucoup la construction de petits immeubles à certains endroits. Pourriez-vous nous rassurer sur la destination de cette parcelle ? Merci.

M. le maire

Je ne suis pas certain que la Ville ait vocation à conserver ce type de parcelles. J'ai cru comprendre que l'un des voisins était intéressé par l'acquisition de ce bien. Nous verrons.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- CAMPUS URBAIN

Mise en place du comité consultatif de la vie étudiante

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

Comme vous le savez, la formation, comme aime à le dire notre maire, est la première activité de la ville, puisque celle-ci compte un peu moins de 10 000 étudiants et 1 000 acteurs s'occupant de la formation dans l'enseignement supérieur.

La Ville a entrepris une démarche de campus urbain depuis plusieurs années et la consultation « *Parlons ensemble de Sceaux* » a d'ailleurs mis en exergue la présence des étudiants sur notre territoire communal.

La création de ce comité consultatif de la vie étudiante est par conséquent la suite logique des démarches entreprises depuis de nombreuses années.

Le comité consultatif de la vie étudiante a pour objet principal de favoriser des relations intégrées entre les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les habitants. Bien évidemment, nous n'avons pas attendu la création de ce comité pour favoriser les relations entre les établissements d'enseignement supérieur.

Les travaux du comité consultatif de la vie étudiante seront centrés autour de trois grandes thématiques :

- ✓ Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'enseignement supérieur, les étudiants et la Ville autour de problématiques communes,
- ✓ Soutenir les actions permettant l'accès des étudiants au logement, ce qui est une préoccupation que nous avons depuis longtemps. Nous y œuvrons, mais il reste beaucoup à faire.
- ✓ Proposer des actions spécifiques favorisant l'intégration des étudiants sur le territoire et initier des projets d'intérêt collectif en lien avec les partenaires de la Ville. Ce sont des accompagnements que nous menons à l'initiative des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur.

Les membres qui composent ce comité seront :

- ✓ Les directeurs des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire de la Ville,
- ✓ Les gardiens des résidences étudiantes, relais essentiels durant la pandémie des dispositifs d'aide mis en place par la Ville pour les étudiants.
- ✓ Un binôme étudiant (délégué et suppléant) pour chacune des résidences étudiantes,
- ✓ Un binôme étudiant (titulaire et délégué) pour chacun des établissements d'enseignement supérieur,

- ✓ Des représentants des associations logement étudiant actives à Sceaux. Nous pensons notamment aux associations intergénérationnelles avec lesquelles la Ville a contracté des conventions. D'autres sont par ailleurs en cours, la Ville cherchant à sensibiliser les seniors sur l'accueil de jeunes étudiants à domicile.
- ✓ Un représentant de la conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB).

Le comité consultatif de la vie étudiante est présidé par le maire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le comité consultatif de la vie étudiante et de préciser que ses membres, parmi lesquels 8 membres du conseil municipal, seront désignés par arrêté du maire.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues, la mise en place du comité consultatif de la vie étudiante peut effectivement représenter un intérêt pour la ville de Sceaux qui a la particularité ou avait la particularité d'avoir sur son territoire 20 000 habitants et près de 10 000 étudiants.

Avait, car cette originalité scénne ne sera plus d'actualité dans quelques semaines. 1 200 étudiants vont en effet quitter la ville à la suite de la fermeture de l'EPF avec pour conséquences une baisse d'activité pour les commerces, en particulier alimentaires, et une baisse du nombre de logements loués à des étudiants, etc. C'est-à-dire un manque à gagner pour les agents économiques de la Ville.

Mes questions sont donc très simples.

Que vont devenir les locaux de l'EPF ?

Y a-t-il un projet d'implantation d'un autre établissement d'enseignement supérieur à Sceaux ?

Et la mise en place de ce comité consultatif – un de plus – de la vie étudiante va-t-elle pouvoir enrayer le déclin universitaire de la ville ?

Je vous remercie.

Maud BONTE

Si parmi les 8 huit membres du conseil municipal siégeant à ce comité consultatif, vous en choisissez dans la minorité, j'aimerais en faire partie. Merci.

Jean-Philippe ALLARDI

Les questions posées par M. Bernard sont un peu plus larges que la délibération que nous devons prendre.

L'EPF maintient une partie de ses activités sur notre territoire communal, puisque nous conservons les laboratoires de recherche. L'EPF ne part donc pas totalement. Elle maintient donc la Fondation à Sceaux.

Sur le devenir des locaux de l'EPF, les choses sont encore ouvertes. Une partie des locaux sera mise en vente. C'est certain, car l'EPF doit financer ses locaux de Cachan, mais nous sommes à la recherche d'écoles qui pourraient s'implanter à Sceaux. Nous devrions avoir très prochainement des contacts avec la chambre de commerce qui travaille à l'évolution de son patrimoine. Des écoles situées jusqu'à présent à Paris cherchent en effet d'autres locaux. Et nous sommes très attentifs au fait d'avoir d'autres formes d'écoles sur le territoire, et notamment des écoles de métiers.

Nous avons tous des souhaits, mais il est certain que Sceaux étant la patrie de Colbert, nous pourrions très bien accueillir des écoles qui seraient dans la veine de toutes les manufactures créées par Colbert. Ce serait une suite logique. Pour l'instant, nous réfléchissons à un dispositif qui permettrait d'attirer des écoles à Sceaux qui seraient en lien avec son histoire.

Philippe SZYNKOWSKI

On parle dans les objectifs d'intégration sur notre ville de projets collectifs d'intérêts communs avec le monde étudiant. Nous sommes Sceaux en commun. Nous avons aussi nos idées sur ce sujet. La représentation des minorités, des personnes n'appartenant pas à la majorité pour adopter un terme plus exact, ne pourrait-elle pas être envisagée ? J'ai en fait la même question que Mme Bonté.

M. le maire

Je vous rassure, nous l'avons fait pour d'autres comités consultatifs, sur les 8 membres du conseil municipal, il y aura 6 membres de la majorité et 2 de la minorité. Il n'y a donc pas de souci.

Philippe SZYNKOWSKI

Avec une double représentation pour ce qui concerne Sceaux en commun ? Une fois l'un, une fois l'autre ?

M. le maire

Normalement, cela ne fonctionne pas ainsi.

Qui allons-nous convoquer ? Et si vous ne vous mettez pas d'accord ? Et si vous arrivez tous les deux ? Et que dira l'autre groupe ? Franchement... De toute façon, ce n'est pas l'objet. Je prendrai l'arrêté sur la composition de ce comité consultatif.

Je veux juste apporter quelques précisions à ce que disait Jean-Philippe Allardi.

Parler du déclin de la vie universitaire à Sceaux est peut-être un peu excessif. L'EPF ne part pas parce qu'elle n'est pas bien à Sceaux. C'est sa ville d'origine. Nous lui avons loué des locaux supplémentaires lorsqu'elle en avait besoin à l'école du Petit Chambord. L'EPF est en fait une réussite de Sceaux et non pas un échec. Elle s'est développée. Elle a acquis un campus à Troyes et à Montpellier. Un autre campus est en cours de construction à Saint-Nazaire. Il s'agit d'une école qui est née et s'est développée à Sceaux. La Ville l'a soutenue avec les moyens dont elle disposait. Elle est maintenant adulte et s'émancipe. Sceaux a créé l'EPF et lui a permis de s'émanciper. Vous voyez que l'on peut écrire l'histoire différemment, Monsieur Bernard. On n'est pas obligé d'être tout le temps décliniste. On peut être positif.

L'EPF dispose de trois sites. Il y a le site de l'école du petit Chambord dont la Ville est propriétaire. Nous procéderons en début d'année prochaine à un certain nombre d'aménagements dans les locaux que l'EPF occupera jusqu'à la fin de l'année. On en profitera pour aménager le gymnase. Et nous allons y installer de manière plus confortable le centre de loisirs du Petit Chambord puisque nous avons maintenant des installations de centres de loisirs supplémentaires. Je vous rappelle qu'il y a 15 ans, il n'y avait qu'un seul centre des loisirs aux Blagis. Nous en avons installé un deuxième aux Clos, un troisième au Centre et désormais au Petit Chambord. Nous y installerons également une mini crèche pour répondre à une demande légitime sur laquelle nous nous étions engagés durant la campagne électorale. Nous réaliserons ainsi une promesse électorale, ce qui est tout à fait extraordinaire. Nous y travaillons avec les services et les choses avancent bien. Nous réutiliserons donc les locaux de l'école du Petit Chambord pour répondre à des besoins collectifs.

S'agissant du terrain situé le long de la rue du Lycée à l'angle de l'avenue Poincaré, c'est un terrain qui était constitué de deux grandes maisons. Je pense qu'il va redevenir un terrain sur lequel il y aura des habitations avec un projet d'aménagement qui devra être le plus qualitatif possible. De toute façon, nous sommes sous la protection de l'architecte des Bâtiments de France puisque ce terrain est classé en SPR.

En revanche, pour ce qui concerne le troisième terrain sur lequel sont situés la grande maison historique en briques et le bâtiment d'enseignement, nous sommes en réflexion avec l'EPF. L'école souhaite évidemment le vendre le plus cher possible. Nous avons refusé plusieurs projets de densification trop forte. Nous en sommes là aujourd'hui. Il se trouve que le bâtiment actuel n'est pas dans un état extraordinaire. C'est un bâtiment assez ancien et une vraie passoire thermique. Nous en sommes là pour l'instant avec l'EPF. Nous avons bloqué et refusé un certain nombre de

propositions qui ont été faites. L'EPF ne nous met pas une pression extraordinaire, mais c'est un sujet que l'on doit traiter dans le sens de ce qu'évoquait Jean-Philippe Allardi.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IX- Exploitation des marchés d'approvisionnement – rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.

Sylvie BLERY-TOUCHET

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses du contrat de délégation de service public, la Ville a reçu le rapport financier et technique de la société SOMAREP pour l'exercice 2020.

Ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 15 septembre 2021 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2020 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire. Cependant, la crise sanitaire de la Covid-19 a impacté sensiblement son exploitation qui a dû être interrompue entre le 23 mars et le 12 mai 2020.

Le montant de la redevance a été porté à 61 996 €, en liaison avec une hausse de 1,25 % des droits de place.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020 sont les suivantes.

Pour ce qui concerne les commerçants :

Pour l'année 2020, 45 commerçants abonnés ont été présents sur les deux marchés de la Ville, respectivement 11 sur le marché biologique et 34 sur le marché traditionnel.

S'agissant des commerçants « volants », leur nombre varie d'une quinzaine de commerçants pour la séance du mercredi à une moyenne de vingt-sept pour la séance du samedi sur le marché traditionnel et de 3 commerçants volants le dimanche sur le marché biologique.

Pour ce qui concerne les animations des marchés :

En raison de la crise sanitaire, une seule animation a pu être organisée sur les deux marchés : la distribution de bons d'achat d'une valeur de 5 euros sur le marché bio et le marché traditionnel.

Pour ce qui concerne le personnel

En ce qui concerne le personnel d'exploitation, l'équipe est stable à 4 personnes à temps partiel en 2020.

Pour ce qui concerne le bilan financier :

Le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2020 de 134 536 €, s'est caractérisé par une baisse de l'ordre de 16 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2019 (160 797 €). Cette perte de CA s'explique principalement par la conjoncture Covid.

Le poste dépenses et charges de personnel entre 2019 et 2020 est en baisse de 23 % également en raison du ralentissement de l'activité. Il en est de même pour les charges externes et les achats.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le montant de la redevance payée par le concessionnaire reste inchangé.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020.

M. le maire

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Liliane WIETZERBIN

J'avais simplement une question sur le recyclage des déchets organiques. Je crois qu'il avait été évoqué la possibilité de récupérer les déchets organiques à la fin du marché bio pour les mettre en compost. Je voulais savoir ce qui était fait par rapport à cela.

Xavier TAMBY

Je n'ai pas bien compris pourquoi la redevance reste stable malgré la baisse du chiffre d'affaires.

Jean-Christophe DESSANGES

Je voulais juste faire une petite remarque.

Plusieurs commerçants du marché m'ont fait part de leur inquiétude suite au départ de clients qui ne viennent plus à Sceaux en raison de la politique tarifaire des places de parking le samedi matin.

Je ne veux pas polémiquer. Je remonte juste une information qui m'a été transmise par plusieurs commerçants du marché. Merci.

M. le maire

Mme Bléry-Touchet peut-elle répondre ?

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

En ce qui concerne le recyclage des déchets organiques, il faut savoir que le marché compte peu d'inventus. C'est en tout cas ce que nous disent les commerçants.

En ce qui concerne la stabilité de la redevance, les commerçants ont malgré tout travaillé. Il s'agit d'une délégation de service public et les choses sont négociées ainsi.

En ce qui concerne la politique tarifaire du parking, lors de la dernière commission consultative des services locaux qui s'est tenue récemment, je n'ai pas entendu les commerçants se plaindre d'une baisse du nombre de clients.

M. le maire

C'est peut-être normal, le stationnement payant étendu est entré en vigueur il y a seulement cinq jours.

Jean-Christophe DESSANGES

Je parlais de la précédente mesure.

M. le maire

Je n'ai rien entendu de tel. J'ai même entendu des clients plutôt satisfaits, car ils trouvaient de la place plus facilement. Nous verrons dans le temps. C'est toujours ainsi. Au début, tout le monde râle. Ils s'y feront. C'est un nouvel équilibre qui se crée.

Nous passons au vote sur la prise acte du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- AIDE AUX ASSOCIATIONS

Subvention exceptionnelle aux associations scéennes ayant eu recours à l'allocation d'activité partielle au titre de l'année 2020.

M. le maire

Cette proposition a été faite lors de précédentes séances du conseil municipal. Nous avons proposé aux structures associatives accompagnées par la Ville et employant du personnel de combler la différence entre le paiement du salaire normal de leurs salariés et l'allocation d'activité partielle.

Un certain nombre de ces structures étant associées aux services publics et les agents publics, fonctionnaires et contractuels, ayant gardé une rémunération constante, il me semblait assez équitable d'aider ces associations à maintenir le salaire de leurs salariés à 100 %.

Nous avons fait cette proposition. Les structures nous ont adressé le relevé de leurs dépenses. Tout cela a été fait très sérieusement. Et nous obtenons ainsi un montant total de 23 355 € pour lequel il est proposé d'abonder les subventions votées en début d'année.

Les autres associations ont fait savoir soit qu'elles n'avaient pas bénéficié de l'allocation d'activité partielle, soit qu'elles n'avaient pas de salariés. Nous avons fait la proposition à toutes les associations. Cinq ont répondu. Il est possible que d'autres associations fassent également une demande au titre de 2020, mais je ne le pense pas. En revanche, il pourrait y avoir des demandes au titre de l'année 2021, parce que des fermetures partielles se sont également produites.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Juste pour savoir comment vous avez gagé la subvention.

M. le maire

Elle n'est pas gagée. Un budget a été voté en équilibre en début d'année. Cela ne se traduit pas par une hausse supplémentaire d'impôts. Il y a de toute façon toujours un excédent.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais simplement saluer la mesure et vous remercier pour cela au nom des associations.

M. le maire

Merci. Elles nous ont d'ailleurs remerciés directement.

Maud BONTE

Je voudrais connaître l'effectif de la MJC et celui du Tennis Club. La subvention du Tennis Club est presque deux fois plus importante que celle de la MJC. Est-ce en fonction du nombre de salariés ? Je suis étonnée que le chiffre soit inversement proportionnel au nombre d'adhérents, et donc de salariés, je suppose.

Philippe SZYNKOWSKI

Je suis un peu étonné qu'il y n'ait que cinq associations « employeuses » et subventionnées qui aient répondu à l'appel. Peut-être y en a-t-il d'autres dans ce cas et qui n'auraient pas répondu.

Avez-vous songé à faire éventuellement un autre appel en ce sens ?

Comment cette communication s'est-elle faite d'un point de vue pratique ?

Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi si peu d'associations ont répondu ? Cela me paraît vraiment un peu étrange.

M. le maire

Nous avons l'habitude de considérer que les gens sont responsables. Nous connaissons toutes ces associations. Un comité consultatif sportif s'est tenu il y a quelques semaines avec les représentants des associations sportives. Nous leur en avons parlé. Certaines ne sont pas concernées. Toutes les associations de Sceaux ont été prévenues par courrier. Ce sont des structures que l'on connaît bien. Il ne s'agit pas d'un appel général à toutes les associations de France. Ce sont des gens que l'on connaît bien. Elles nous ont fait remonter leurs données. On a estimé que c'était quelque chose de raisonnable et en fonction des justificatifs qu'elles nous ont donnés, nous leur avons octroyé cette subvention.

Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Insinuez-vous que nous avons choisi d'éliminer certaines d'entre elles ? Les associations qui auraient été éliminées l'auraient sans doute fait savoir à l'opposition municipale, car vous rencontrez beaucoup de monde.

Pourquoi la MJC ? Elle a beaucoup plus de salariés que le Tennis Club, mais ils n'étaient peut-être pas tous dans le même statut. Le Tennis Club a par ailleurs cessé totalement ses activités, contrairement à la MJC qui a continué à fonctionner en visioconférence. Nous avons étudié leurs demandes sur la base des justificatifs qu'elles nous ont fournis. Il n'y a pas de souci, car ce sont des gens sérieux et responsables.

On n'est pas obligé de penser que tout le monde est toujours adversaire de tout le monde. La Ville, qu'il s'agisse des élus ou des services, cherche à être bienveillante. Nous essayons d'être bienveillants vis-à-vis de ces associations, d'autres associations ou encore des commerçants. Nous ne sommes pas là pour embêter les gens, mais pour les accompagner et faire en sorte qu'ils réalisent leurs projets du mieux possible.

Je ne sais pas quoi vous dire de plus.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES**Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n° 2.****Isabelle DRANCY**

C'est la deuxième délibération modificative qui vous est soumise depuis le vote du budget le 25 mars dernier. Nous avons adopté une décision modificative le 24 juin dernier pour tenir compte du système de provisions et des ajustements demandés par le commissaire aux comptes.

Cette décision modificative n° 2 est essentiellement une décision Covid.

On observe une hausse nette de la section de fonctionnement de 394 000 € se décomposant de la manière suivante :

En dépenses :

- ✓ + 230 000 € de frais de personnel liés à la prise en compte des contraintes sanitaires liées à la crise du Covid (remplacement d'agents en ASA et personnel intérimaire pour assurer les protocoles de nettoyage) ;
- ✓ + 75 000 € pour le fonctionnement du centre de vaccination Sceaux – Bourg-la-Reine – Antony pour 9 mois ;
- ✓ + 50 000 € de provisions pour aider les associations scéennes dans le cadre du Covid (coût des charges de personnel en période de Covid).

En recettes :

- ✓ + 167 634 € d'augmentation de produits de taxes forcées ;
- ✓ + 226 366 € d'augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, ce qui montre que le volume des ventes de biens immobiliers est particulièrement dynamique.

On observe également une hausse nette de la section d'investissement de 9 200 € correspondant au remboursement anticipé d'un emprunt pour le cinéma suite à sa transformation en subvention.

Cette décision modificative n'impacte pas l'autofinancement prévisionnel et ne modifie pas les éléments relatifs à la dette.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Deux petites remarques. L'une liée à la délibération et l'autre plus générale.

Mme Drancy l'indiquait, la taxe foncière augmente. J'en conclus que la tendance de la structure financière de la Ville, c'est que les propriétaires deviennent les vaches à lait de la section de fonctionnement.

Je me permets par ailleurs de vous interroger sur votre proposition de création d'un nouvel impôt sur le revenu, que vous avez appelé « taxe d'habitation sur le revenu » dans le cadre du débat dans lequel vous inscrivez pour la présidence de l'AMF.

J'aimerais savoir ce soir à quel Philippe Laurent l'on parle. Le Philippe Laurent qui recherche l'investissement des partis libéraux comme LR, l'UDI ou Libres ! ou alors le Philippe Laurent fanatique de l'impôt et faisant preuve de beaucoup d'innovation et de réflexion pour créer de nouveaux impôts et taxer encore plus les contribuables français qui, selon l'OCDE, figurent parmi les plus taxés des pays industrialisés.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je répondrai rapidement M. Tamby, car c'est une question politique, n'est-ce pas Isabelle ? Et toi, tu ne fais pas de politique.

Isabelle DRANCY

Un petit peu quand même, mais je répondrai plutôt sur la taxe foncière.

Les produits définitifs qui nous ont été notifiés sont en augmentation parce qu'une partie des propriétés de la Ville sont devenues imposables, car productives de revenus. C'est essentiellement cela, à concurrence de 100 000 €.

L'augmentation de taxe foncière décidée au conseil municipal était liée au fait que l'État s'appuyait sur les taux de 2017 pour calculer sa compensation. Nous avons calculé une augmentation du taux de taxe foncière d'à peu près 5 % pour tenir compte de la non-compensation par l'État de la réforme des impôts locaux.

En l'occurrence, il s'agit essentiellement de la taxe foncière relative aux propriétés de la Ville et qui sont devenues productives de revenus. C'est en fait la Ville qui paye des impôts à la Ville.

M. le maire

Sur le plan national, la taxe foncière reste le seul impôt local. C'est un choix qui a été fait par la majorité parlementaire et par le gouvernement. C'est ainsi. C'est un choix que nous ne partageons pas. Je ne le partage pas, mais c'est la loi. Il n'est donc pas étonnant que les propriétaires fonciers craignent d'être mis à contribution de manière plus importante. Et cela ne concerne pas uniquement

Sceaux. Ce n'est pas nouveau puisque l'on a transformé l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière. C'est sans doute le signe d'une non-appétence pour la propriété immobilière de la part d'un certain nombre de nos dirigeants. Ce ne sera peut-être pas le cas demain, mais pour l'instant, c'est ainsi.

Et s'agissant de la deuxième partie de votre intervention, je ne pense pas que ce soit le lieu pour parler de ce sujet. D'autant plus que cette proposition n'a pas été faite dans le cadre de la campagne à laquelle vous avez fait allusion.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin), 5 votes contre (M. Xavier Tamby, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).

Ajustement de la provision pour compte épargne-temps au 31 décembre 2020 et régularisation d'amortissements d'immobilisations réalisés sur exercice antérieur.

Isabelle DRANCY

Il vous est proposé par cette délibération de procéder à deux ajustements de la provision pour compte épargne-temps. Comme nous l'avons vu lors de la séance du 26 juin, ces ajustements sont liés à la participation de la Ville à l'expérimentation de la certification des comptes et visent à prendre en compte les remarques formulées par le commissaire aux comptes sur nos modalités de provisionnement des CET.

Nous avons procédé à un provisionnement forfaitaire à partir de la rémunération selon la catégorie de l'agent, mais sans tenir compte de données individualisées telles que l'ancienneté. Les commissaires aux comptes nous ayant fait savoir que ce mode de calcul n'était pas suffisamment précis, nous avons modifié cette provision pour la ramener au 31 décembre 2019 à un montant de 384 688,81 €.

Il s'agit maintenant de l'ajuster par rapport à l'exercice 2020 et de l'augmenter pour un montant de 254 705,69 €. C'est donc une correction d'erreur comptable. Voilà pour le premier ajustement.

Le deuxième ajustement porte sur les immobilisations. Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la mairie, nous avons constaté que des immobilisations avaient été amorties sur 1 an au lieu de 10 ans. Il convient donc de régulariser cette situation par une reprise sur amortissement de 65 175,35 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le comptable public à effectuer ces mouvements de comptes.

Je vous précise que ces opérations étant des opérations d'ordre non budgétaires, elles ne se traduisent ni par un mandat ni par un titre de recettes et ne sont réalisées que par le comptable public. Elles auront néanmoins un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais de l'excédent de fonctionnement reporté.

M. le maire

Merci beaucoup pour cette explication très claire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

Constatation d'extinction de créances suite à deux procédures de rétablissement personnel.

Isabelle DRANCY

Nous vous prions de bien vouloir constater l'extinction de créances à la suite de deux procédures de rétablissement personnel. Ces faillites personnelles sont prononcées par le juge et s'imposent donc à la Ville.

La trésorière municipale nous a informés de deux procédures de rétablissement personnel aboutissant à l'irrécouvrabilité totale et définitive de créances pour un montant total de 2 668,34 € portant sur des prestations scolaires et périscolaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de ces deux dettes pour un montant total de 2 668,34 €.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

J'aurais trois questions sur cette délibération.

Quelle est la fréquence de ce type d'actions ? Est-ce régulier ou très irrégulier ? Est-ce qu'il y a une sorte de courbe qui montre que c'est un peu systématique tous les ans ?

Quel est le coût pour la Ville en moyenne annualisée ?

Quel rôle a pu jouer la crise sanitaire en la matière, si tel est le cas ?

Isabelle DRANCY

Je n'en ai pas une idée très précise, mais le coût pour la Ville se situe entre 8 000 et 10 000 euros par an, voire un peu moins. Ce n'est pas énorme.

Cette année, comme vous avez pu le lire dans la presse ou l'entendre à la radio, il n'y a jamais eu aussi peu de faillites personnelles et de dépôts de bilan. Je pense que l'on suit la tendance générale.

S'agissant de la fréquence, c'est le comptable public qui nous fait part des décisions de justice à passer en non-valeur. De la même façon, nous pouvons décider de passer en non-valeur certaines créances qui s'avèrent irrécouvrables. La trésorière fait tout ce qu'elle peut pour recouvrer les créances. Il arrive un moment où elle ne peut plus rien faire et nous demande donc de les admettre en non-valeur.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- RESSOURCES HUMAINES

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein des services de la Ville.

M. le maire

Vous vous souvenez que nous avons adopté un règlement sur le télétravail lors de notre séance du 8 octobre 2020 après avis favorable du comité technique du 28 septembre 2020.

Sceaux, le 6 octobre 2021

Des discussions ont depuis eu lieu à l'échelle nationale sur l'ensemble de la fonction publique (fonction publique d'État, fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale) qui ont abouti à la signature d'un accord-cadre par les organisations syndicales et les employeurs publics le 13 juillet 2021.

Nous avons procédé à l'examen de notre règlement de 2020 et avons proposé à nos représentants syndicaux de discuter de l'adaptation de celui-ci pour le rendre conforme à l'accord-cadre national et éventuellement discuter de son évolution.

La principale modification concerne l'augmentation du volume maximum de jours de télétravail de 52 jours à 88 jours, étant entendu qu'il s'agit bien d'un maximum et non d'un droit. Le télétravail ne peut évidemment être mis en place que sous réserve des nécessités de service. Peu d'agents communaux sont en réalité susceptibles d'avoir recours au télétravail, même pour quelques jours. Les activités effectuées dans les crèches, les écoles, les équipements sportifs ou culturels ne sont pas éligibles au télétravail, car il s'agit de services rendus à la population.

À Sceaux, 136 agents accomplissent des missions éligibles au télétravail et sont donc susceptibles d'en faire la demande, ce qui représente 29 % du total des effectifs. Parmi les agents dont les missions sont éligibles, le nombre de demandes de télétravail s'élève à 65 (48 %). Sur ces 65 agents, 54 % télétravaillent de manière régulière (généralement 1 jour par semaine) et 46 % de manière ponctuelle.

Lors de la réunion du comité technique du 28 septembre 2021, les organisations syndicales ont émis un avis favorable sur les dispositions de ce protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail avec les organisations syndicales.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Je voudrais intervenir sur plusieurs articles pour y faire ajouter des éléments qui me semblent manquer.

Dans l'article 8, « *équipements techniques* », pour y faire mentionner que la ligne téléphonique utilisée à des fins professionnelles n'est en principe pas celle du télétravailleur, ce qui implique des frais d'abonnement et de communication qui devraient être à la charge de la Ville.

Je voulais préciser également que, dans le cas où le matériel est fourni par la Ville, l'assurance de ce matériel doit être à la charge de la Ville.

Troisième point de cet article 8, dans le cas où le télétravailleur fournit son propre matériel informatique, je souhaiterais mentionner que la Ville en assure l'adaptation et l'entretien. Je crois que l'adaptation est mentionnée, mais peut-être pas l'entretien.

Outre le matériel informatique et téléphonique, rien n'est dit sur la mise à disposition éventuelle de bureau, table, chaise nécessaires au télétravailleur. Ce point pourrait être ajouté puisque l'employeur est tenu d'équiper le télétravailleur si nécessaire.

Article 11, « *lieu du télétravail* » : peut-on préciser de quelle manière la Ville s'assure que le lieu privé choisi par le télétravailleur est bien conforme aux règles de santé et de sécurité, qu'il dispose d'un espace suffisant, éclairé, etc. ? Qui s'assure de cela ? Est-ce le chef de service ou le médecin du travail ? Y a-t-il une visite du lieu ?

Pour l'article 16 sur la prévention des risques professionnels, concernant la prévention des risques musculosquelettiques, outre les conseils délivrés, la Ville met-elle à disposition des équipements adaptés à la prévention de ce risque (chaise, fauteuil ergonomique, table de travail, etc.) ? De quelle manière ces risques sont-ils dépistés (visites auprès du médecin du travail ou autre) ? Même chose pour les risques psychosociaux. Comment sont-ils prévenus et dépistés (entretien, visites avec le médecin du travail ou autre) ?

Merci d'apporter ces précisions si vous le jugez utile.

Liliane WIETZERBIN

J'ai une observation qui va rejoindre certaines des remarques de Mme Gautier.

Cette convention est conforme à l'accord-cadre signé pour les trois fonctions publiques le 13 juillet 2021. Elle est cependant en deçà de cet accord-cadre pour ce qui concerne l'allocation de l'indemnisation. Celle-ci est de 2,50 € par jour dans l'accord-cadre dans la limite de 220 € annuels et n'a pas été reprise dans le protocole d'accord de la Ville. Or, elle permettrait de compenser un certain nombre de frais. C'est quelque chose qui est assez classiquement repris dans les entreprises qui proposent du télétravail. Ce n'est pas le cas ici. Pourquoi ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qu'a dit ma collègue. Je suis sur la même longueur d'onde. Les accords de télétravail incluent la fourniture d'équipements de bureau pour permettre au télétravailleur de travailler dans de bonnes conditions. Les budgets varient entre 200 et 600 € pour l'acquisition de mobilier. Il est dommage que cela ne soit pas prévu, d'autant qu'à l'avenir cela devra être rajouté. Merci.

M. le maire

Vos questions sont en effet intéressantes et ont fait l'objet de discussions. Dans l'accord-cadre national sur le télétravail, la possibilité d'attribuer une indemnité est en effet mentionnée pour l'État employeur. S'agissant des collectivités territoriales, c'est un maximum qui est soumis au vote de l'assemblée. Je le sais, car j'ai moi-même négocié ce point en tant que représentant des employeurs territoriaux. Nous avons obtenu, sans difficulté d'ailleurs, que la ministre laisse cette responsabilité aux employeurs territoriaux. À Sceaux, le télétravail n'est pas obligatoire. Nous ne contraignons personne à télétravailler. Non seulement nous ne le faisons pas, mais chaque télétravailleur garde son poste de travail. Une entreprise de 100 salariés qui met en place le télétravail et diminue ainsi le nombre de postes de travail effectifs à 80 réalise une économie. Il est donc logique d'en faire profiter le télétravailleur. Chez nous, ce n'est pas le cas. Le télétravail est un choix. Les discussions que nous avons eues avec les organisations syndicales ont d'ailleurs porté sur cette question. Et les organisations syndicales ont admis qu'une indemnisation du télétravailleur n'était pas justifiée, car il s'agit d'une possibilité offerte à l'agent. Cette indemnisation serait par ailleurs inéquitable par rapport à la majorité des agents de la Ville qui n'a pas la possibilité de télétravailler. C'est pourquoi nous faisons cette proposition en accord avec les organisations syndicales. C'est la même réponse en ce qui concerne le matériel et les équipements. Nous considérons que le télétravail est un avantage accordé aux agents et que cela ne nécessite pas un investissement particulier de la part de la Ville.

Ceci est différent du recours au télétravail obligatoire que nous avons connu durant la pandémie. On n'est pas dans cette logique. C'est la raison pour laquelle nous aboutissons à ce texte qui a fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales de la Ville. Peut-être qu'il ne sera pas le même pour une ville voisine.

Philippe SZYNKOWSKI

Juste une remarque qualitative. Beaucoup de personnes en télétravail se sentent, au bout d'un certain temps, isolées, loin de leurs collègues. La présence effective des autres finit par leur manquer. Elles s'y abîment psychologiquement et préfèrent le collectif. Je comprends donc bien votre façon de voir les choses, c'est-à-dire de considérer que cette possibilité n'est pas obligation, mais qu'elle est bien facultative.

M. le maire

Tout à fait. C'est pour cela que le nombre de jours maximum est limité à environ deux jours par semaine.

Nous passons au vote sur cet accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci. Cet accord pourra donc être signé.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et animation.

M. le maire

Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-8/+8)

Comme d'habitude, ce sont des adaptations liées à des recrutements intervenus suite à des départs. Le nombre de création de postes est par conséquent équivalent à celui des suppressions. Le détail figure dans la note de présentation.

Adaptations liées aux avancements de grade (-1/+1)

Il s'agit d'adaptations liées à l'évolution de carrière des agents titulaires.

Adaptations liées aux détachements pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne (-6/+1)

Les suppressions sont plus élevées que les créations, car nous supprimons toute une série de postes à la suite de la titularisation d'agents précédemment nommés stagiaires sur un nouveau grade.

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services de la Ville (-1/+2)

Nous supprimons un poste de rédacteur et nous créons un poste d'attaché.

Au service de la Petite enfance, il est proposé de créer un poste de médecin hors classe (à 48 %), afin de pérenniser le poste de médecin en multi-accueils, pourvu jusqu'à présent par des personnes payées à la vacation. Ceci permet de lutter contre une forme de précarité de l'emploi.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Astreintes – approbation des modalités.

M. le maire

L'astreinte s'entend comme une période où l'agent a pour obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail. Nous y avons recours lors d'interventions techniques sur les bâtiments et sur l'espace public, des interventions techniques et décisionnelles en appui de l'astreinte de niveau 1, des interventions techniques sur les systèmes

d'information, des réponses aux sollicitations urgentes des usagers en dehors des heures d'ouverture de la mairie, des interventions en l'absence d'une puéricultrice ou d'une infirmière sur toute ou partie des heures d'ouverture de chaque établissement en matière d'astreinte médicale.

Il s'agit dans cette délibération de permettre au maire d'organiser les astreintes selon les modalités décrites dans la note de présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

J'avais une question. Contrairement au télétravail, l'astreinte est imposée et implique certaines contraintes, même en cas de non-intervention. Assez souvent, dans les entreprises, une prime d'astreinte est associée au fait d'être susceptible d'intervenir. Être d'astreinte impose de rester chez soi, de ne pas partir en week-end, etc.

Ma question est donc la suivante : une prime d'astreinte est-elle intégrée ? Je ne l'ai pas vue dans cet accord. J'ai vu qu'une intervention était rémunérée si elle avait lieu, mais je n'ai pas vu de prime d'astreinte, même en cas de non-intervention.

M. le maire

Il existe en effet un forfait d'astreinte d'une centaine d'euros. C'est réglementaire. Il n'y a donc pas de délibération à prendre. C'est la raison pour laquelle l'information ne figure pas dans la note. Nous aurions dû l'indiquer pour la complétude de l'information.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service.

M. le maire

La délibération a pour objet de prendre en charge les frais de repas dans la limite d'un plafond de 17,50 € par repas fixé par décret.

Le remboursement est conditionné à la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

Pour information, 183 repas ont été remboursés en 2019.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Sceaux, le 6 octobre 2021

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

M. le maire

Nous avons reçu un vœu du groupe Sceaux Ensemble.

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues, il s'agit d'une proposition du groupe Sceaux Ensemble en vue d'un vœu destiné au Président du Conseil Départemental en faveur de l'aménagement de pistes cyclables indépendantes et sécurisées – vous savez que c'est un sujet que nous suivons avec attention – le long des voies départementales traversant Sceaux.

Nous avons constaté depuis la rentrée une nouvelle accélération de la pratique du vélo (2,6 millions de vélos vendus en 2020) et de nouveaux usages : livraisons à domicile, transports d'enfants grâce notamment aux vélos cargos, ainsi qu'une intensification des trajets domicile-travail utilisant les « Coronapistes ».

Cette montée de l'usage du vélo est en phase avec les objectifs du Plan Vélo National lancé le 14 septembre 2018 par le Ministère de la Transition écologique, qui prévoyait que 9 % des trajets soient réalisés à vélo en 2024, contre 3 % en 2018 grâce à un certain nombre de mesures, dont le déploiement de pistes cyclables sécurisées.

En effet les pistes sécurisées sur les voies départementales présentent de nombreux avantages :

- ✓ rassurer les utilisateurs débutants ou occasionnels pour les amener à abandonner l'usage de leurs voitures lors de leurs petits déplacements (45 % des trajets effectués en voiture font moins de 5 km),
- ✓ favoriser l'usage du vélo chez les jeunes notamment pour se rendre à l'école, dans les lieux culturels ou sportifs,
- ✓ relier les villes entre elles grâce à un maillage qui facilite et guide les cyclistes,
- ✓ permettre aux utilisateurs chevronnés des déplacements de plus grande importance.
- ✓ accompagner le triplement de la circulation vélo dont le flux doit être séparé de la circulation automobile pour des raisons évidentes de sécurité.

Sceaux est traversée par 11,3 km de routes départementales qu'il s'agit d'équiper sur leur totalité en vue de soutenir les objectifs du Plan Vélo de 2018, en faveur de la transition écologique.

Aussi nous souhaitons que le conseil municipal exprime son soutien en faveur de la création de pistes sécurisées sur les routes départementales dans la commune de Sceaux, auprès de M. Georges

Siffredi, Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, responsable des routes départementales traversant Sceaux.

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard.

Je laisserai la parole à M. Pattée dans un premier temps, puis chacun pourra ensuite s'exprimer sur ce vœu.

Patrice PATTEE

Merci, Monsieur Bernard, de mettre la question du vélo à l'ordre du jour du conseil municipal. On ne s'en lasse pas.

Bien évidemment, nous avons tous constaté l'augmentation de la pratique du vélo dans notre ville. Et cela nous réjouit tous. Moi en particulier, mais pas uniquement. Je pense que l'ensemble de l'équipe municipale s'en réjouit. L'expérience de Sceaux est citée régulièrement, car nous avons une politique bienveillante à l'égard des cyclistes. Et je crois que cette politique conduite depuis de longues années porte aujourd'hui ses fruits. Dernier exemple en date : Camberwell. Nous avons fait le choix par une décision du maire prise le 31 mai 2021 de passer toute la ville à 30 km/h, y compris sur les voies départementales. Nous avons fait le choix de cet aménagement que vous connaissez et qui fonctionne très bien.

Toute cette politique vise à permettre aux cyclistes de prendre possession de la ville. C'est ce qu'ils ont fait et nous les y avons aidés, en particulier sur les voies communales, avec les pictogrammes, avec toutes les mesures qui ont été adoptées. Aujourd'hui, les cyclistes se sont approprié la ville et c'est sans doute la raison pour laquelle vous constatez qu'il y a de plus en plus de vélos à Sceaux. Et comme vous le dites très justement, on peut se réjouir de voir également des enfants et des vélos cargos. Tout cela montre que l'on est en train de gagner la bataille.

Nous n'allons pas adresser un vœu au Président du Conseil départemental pour demander l'installation de pistes cyclables séparées sur toutes les voiries départementales à Sceaux. Cela n'a pas de sens. Nous travaillons par ailleurs sur le projet de structuration du RER V et l'on ne va donc pas se limiter à Sceaux. À cet égard, la RD 77 me préoccupe beaucoup. Elle doit être aménagée, sur Sceaux, mais également sur la commune voisine de Bagneux pour aller jusqu'aux stations de métro Lucie Aubrac et Barbara, et bien sûr la porte d'Orléans. C'est donc un schéma global qu'il faut penser.

À l'inverse, la question de l'avenue Camberwell, voie départementale également, doit être traitée autrement. On ne va donc pas faire un vœu pour proposer une vision aussi réductrice que celle que vous présentez en demandant l'installation de pistes cyclables sur toutes les voiries départementales. Il y a en effet un travail à faire dans la poursuite de la décision du maire de passer

la limitation de vitesse à 30 km/h sur toutes les voies départementales. Il y a des aménagements à trouver sur chaque voie, car chacune a sa spécificité, mais cela ne doit pas faire l'objet d'un vœu aussi réducteur que celui vous proposez ce soir.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?

Isabelle DRANCY

Ce vœu ne me semble pas utile. La presse s'est fait l'écho du fait que la ville de Sceaux est l'une des villes les plus cyclables de France. Elle compte un pourcentage très important de voies aménagées. Elle favorise l'usage du vélo pour les transports quotidiens. Des prix lui ont été décernés par la Fédération française des usagers pour ce qui concerne les villes de moins de 20 000 habitants. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous encourageons la sécurisation des cyclistes en leur permettant d'avoir un maximum d'accessoires sécurisés. Cette politique est également relayée par le Département qui aménage des voies et par la Région qui subventionne les vélos. Sceaux est véritablement très en avance.

Franchement, je n'en vois pas l'utilité si ce n'est pour faire de la com ou de la mousse.

Jean-Christophe DESSANGES

Je suis étonné, Madame Drancy, que vous parliez de com et d'annonce. Ce n'est pas du tout notre objectif. La com, c'est plutôt la Ville qui l'a faite avec tous les labels qu'elle a reçus, on ne sait comment.

M. le maire

On a payé, Monsieur Dessanges !

Jean-Christophe DESSANGES

Si vous le dites. Au moins, c'est clair.

Vous parliez des villes de moins de 20 000 habitants. Je vous rappelle que le prix attribué à Sceaux était destiné aux villes de plus de 20 000 habitants.

S'il vous plaît, Monsieur, je ne souhaite pas être filmé. C'est mon droit. Je dispose d'un droit à l'image.

M. le maire

Pas de considérations de cours d'école !

Sceaux, le 6 octobre 2021

Passons aux choses sérieuses : le vélo, toujours le vélo, encore le vélo !

Jean-Christophe DESSANGES

Je dirais que la position que vous prenez manque d'ambition pour la ville. Le fait de demander des pistes cyclables sécurisées le long des voies départementales est une ambition. On la réalise ou l'on ne la réalise pas, mais au moins l'on s'ouvre des possibilités. Vous parlez d'un vœu réducteur. Je ne trouve pas réducteur de se projeter dans les années à venir et de se demander comment l'on peut faire cohabiter vélos et voitures. Je sais que vous êtes un supporter, avec M. le maire, des pistes hybrides où l'on met vélos et voitures à 20 ou 30 km/h et où l'on fait rouler tout cela ensemble. Le CERMA et d'autres experts ont dit que cela ne marchait pas. Les expériences menées en Allemagne et au Danemark ont été suspendues, car l'on n'arrive pas à faire circuler voitures et vélos à 20 km. Cela ne marche pas. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons défendre ce vœu.

Vous parliez de l'attractivité de la ville. C'est étonnant, parce que j'ai rencontré dernièrement beaucoup de Scéens qui viennent d'arriver à Sceaux, venant de Paris, et qui sont très étonnés qu'il n'y ait pas de pistes cyclables. Ils ne veulent pas que leurs enfants fassent du vélo à Sceaux, parce qu'il n'y a pas de pistes cyclables. Nous sommes étonnés que Sceaux, dont on vante l'esprit village et la tranquillité, ne compte pas de pistes cyclables en propre. C'est pourquoi nous défendons ce vœu et nous continuerons sur cette logique, parce que nous pensons que c'est ainsi que le vélo se développera pour tous, et non pas seulement pour ceux qui ont la possibilité d'avoir des vélos électriques ou qui ont suffisamment de force physique pour s'extraire du trafic automobile.

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais juste faire un petit commentaire pour expliquer notre abstention sur ce vœu.

Je suis d'accord avec mes collègues, les pistes cyclables à Sceaux sont loin d'être parfaites. Je pense qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire et qu'il faut réfléchir sur l'optimum, mais je ne voterai pas ce vœu, car cet optimum va bien au-delà de Sceaux. Je pense qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite des études plus globales pour trouver la meilleure façon de faire. Le raisonnement à l'échelle seule de Sceaux ne suffit pas. Je n'ai pas encore la vision complète qui me permettrait de me décider pour telle ou telle solution. C'est donc à ce titre que je m'abstiendrai.

Philippe SZYNKOWSKI

Cela étant dit, il est exact que certaines pistes cyclables départementales sont vraiment dangereuses. J'ai parlé tout à l'heure de l'avenue Jules Guesde. Il y a notamment un passage assez étroit qui remonte le carrefour des Mouilleboeufs en direction des Quatre-Chemins sur lequel les cyclistes risquent d'être happés par des bus ou d'autres engins très lourds. Un travail de sécurisation doit

donc être entrepris par le Département. Cependant, pour toutes les raisons indiquées par Liliane, je m'abstiendrai également.

Christiane GAUTIER

Avec le flux de vélos qui va augmenter, il n'y aura probablement pas le même parc automobile dans les 15 ou 20 ans qui viennent. Le vélo va beaucoup se développer et il faudra donc parvenir à juguler ce flux dans de bonnes conditions. Les pistes cyclables situées sur les voies communales ne peuvent pas accueillir énormément de flux et elles sont tout de même relativement dangereuses. Lorsqu'il y a peu de vélos et peu de voitures, tout va bien, mais lorsque le trafic est plus important, la circulation est problématique.

L'essentiel de notre intervention vise à permettre aux cyclistes de circuler de ville à ville. Or, ils ne pourront pas le faire si des pistes cyclables ne sont pas aménagées sur chacune des voies départementales. Car c'est là qu'il y aura le maximum de flux cyclistes. L'idée n'est pas simplement d'aller faire ses courses, mais de pouvoir se rendre au travail à vélo. 60 % des trajets domicile/travail représentent moins de 5 km. Il est donc facile de prendre son vélo pour aller travailler. Si dans 10 ou 15 ans, la majorité des gens se rend au travail à vélo, il faudra organiser les voies pour que les cyclistes circulent sans danger sur des vélos qui pourront être plus importants, comme les vélos cargos, et qui iront plus vite. Les vélos électriques roulent en effet plus vite. Il faut vraiment faire un effort et se projeter dans l'avenir. Aujourd'hui, vous ne vous projetez pas dans l'avenir. Vous raisonnez comme il y a 5 ou 10 ans lorsque l'on n'était pas encore dans cette démarche d'abandonner la voiture au profit de la marche et du vélo. Il faut se projeter dans l'avenir. Si l'on n'intègre pas dans nos aménagements des pistes cyclables, comme vous avez le projet de le faire en centre-ville, on se retrouvera forcément dans une impasse. On ne pourra pas revenir en arrière. On ne pourra pas démolir des immeubles parce que l'on n'a pas prévu l'aménagement de pistes cyclables. Il s'agit vraiment de penser l'avenir et la transition.

Fabrice BERNARD

Un tout petit exemple. Cela faisait très longtemps que je n'avais pas mis les pieds boulevard Voltaire à Paris, axe situé entre Nation et République. Il n'y a plus qu'une seule voie de circulation automobile de chaque côté alors qu'il y avait auparavant quatre voies. Il y a une file de stationnements et l'autre file est attribuée à une piste cyclable. La réalité à Paris est celle-ci.

Deuxième exemple, beaucoup de villes ont des centres anciens qui ne sont pas adaptés à la voiture. Je vous rappelle que des distributeurs comme Carrefour travaillent sur des modèles de livraison à H+3. La livraison en 24 h d'Amazon est finie. On commande à 9 h et l'on est livré à 12 h. Tout cela va créer des flux de véhicules énormes. À Nice, Marseille et Cannes où l'urbanisme n'est pas du tout adapté à la circulation automobile qui est très vite saturée aux heures de pointe, une entreprise d'une cinquantaine de salariés prend en charge les livraisons pour ces distributeurs avec

des vélos cargos. C'est le modèle vers lequel on se dirige. Le commerce évolue, les modes de distribution évoluent, la part de la livraison à domicile évolue, qu'on le veuille ou non. C'est une réalité. Les distributeurs comme Carrefour travaillent à cette livraison en H+3, ce qui oblige à une réflexion sur les flux logistiques et les usages de la voiture qui en seront totalement bouleversés. Il faut penser plateformes de livraison, parkings souterrains où des vélos cargos viendront déposer des marchandises. Il faut intégrer ces éléments dans notre réflexion. Les flux seront différents, les véhicules seront différents, les motifs de déplacements et les raisons d'entrer ou de sortir d'une ville seront différents. Il faut repenser tout cela dès aujourd'hui, car la décision politique demande du temps. C'est donc maintenant qu'il faut prendre ces décisions.

Je reviens sur ce que disait M. Pattée. À chaque fois que l'on parle du vélo, il se défend en disant que Sceaux est la ville du vélo et qu'elle a obtenu tous les trophées. Je ne nie pas le travail de fond qui a été fait grâce auquel on parle de Sceaux comme étant une ville exemplaire en la matière, mais pour préserver cet avant-gardisme, il est nécessaire d'être novateur. Si vous ne l'êtes pas, vous serez demain dépassés par d'autres villes.

Jean-Christophe DESSANGES

J'aimerais juste commenter ce que disait Liliane. Il s'agit de se projeter dans l'avenir et d'essayer d'être ambitieux sur le vélo avec ce vœu qui n'a rien de contraignant. C'est juste l'expression d'une volonté de faire bouger les choses. Cela n'a aucun impact sur la ville elle-même ni sur le département. C'est juste l'expression de notre volonté de faire bouger les choses.

M. le maire

C'est de la com.

Jean-Christophe DESSANGES

Ce n'est pas de la com. Le législateur permet de déposer des vœux et des motions. Et vous en avez fait vous-même de nombreux. Je n'ai pas vu cela comme étant de la com, mais plutôt comme étant un acte politique. Maintenant, si vous tenez à dire que c'est de la com, je vous laisse libre de vos propos.

Pour revenir à ce que je disais, le fait de vouloir installer des pistes cyclables le long des départementales est un message fort. Je me rends compte que la Ville vit sur son passé et qu'elle est en train de rater une occasion. Les autres villes font la même chose. Elles demandent également des pistes cyclables. Il y aura donc des interconnexions. Mais si l'on ne bouge pas aujourd'hui, on se retrouvera demain sans pistes cyclables comme on l'a vu sur le projet Charles de Gaulle où les pistes cyclables avaient disparu de la circulation. Grâce à la mobilisation d'un certain nombre de Scéens, une enquête publique les a remis au goût du jour.

C'est pourquoi nous continuerons à promouvoir ces pistes cyclables qui font partie de l'attractivité de la ville et du cadre de vie qui plaît aux Scéens et aux personnes qui décident de venir vivre à Sceaux.

Je vous remercie.

Patrice PATTEE

Ce débat me plaît beaucoup. Je ne sais pas, Monsieur le maire, si cette motion rentre dans le quota des trente minutes réservées aux questions orales.

M. le maire

Monsieur Pattée, il faut lire le règlement intérieur. Il y a les vœux et il y a ensuite les questions orales qui sont limitées à trente minutes.

Les vœux donnent lieu à un débat et pas les questions orales.

Patrice PATTEE

Vous ne pouvez pas dire que la majorité municipale ne se projette pas dans l'avenir. Je suis navré d'entendre de tels propos. Connaissez-vous beaucoup de villes dans le périmètre immédiat qui ont limité la vitesse à 30 km/h sur les voies départementales ? Je n'en connais aucune.

S'agissant des pistes cyclables, M. Bernard a évoqué le boulevard Voltaire, je prendrai l'exemple de Sébastopol. Une piste cyclable a été aménagée à côté des voies circulées par les modes motorisés. On constate aujourd'hui qu'il faut transformer le boulevard Sébastopol comme Rivoli en une voie cyclable intégrale, car c'est l'enfer pour les cyclistes, pour les piétons et probablement aussi pour les automobilistes. Il faut vraiment que cette voie devienne une voie cyclable. Et c'est la même chose à Sceaux.

Madame Gautier, je crois que vous n'avez pas bien regardé la ville, car il n'y a aucune piste cyclable sur la voirie communale, sauf aux Chéneaux. Mais c'est anecdotique et surtout historique. En dehors de ce bout de piste cyclable sur les Chéneaux, il n'y a aucune piste cyclable à Sceaux sur la voirie communale. Toute la ville de Sceaux fonctionne avec sa voirie communale partagée. Et c'est aujourd'hui un pari gagné puisque les vitesses sont bien réduites du fait même que l'on a de plus en plus de cyclistes, y compris des enfants. Ce qui me réjouit, c'est que l'on voit des enfants dans nos rues. C'est une victoire et un symbole très fort.

La ville de Sceaux est « vélo-friendly ». Les gros pictogrammes au milieu de la chaussée, les cédez-le-passage, le double sens cyclable en font une ville « vélo-friendly ». On prend plaisir à circuler à vélo sur la voirie communale. Et demain, on prendra plaisir à circuler sur les voiries départementales.

S'agissant du petit tronçon sur lequel vous vous êtes agités et avez déposé un vœu, les choses se passent très bien. Je constate que je ne suis plus le seul cycliste à emprunter l'avenue Camberwell au milieu de la chaussée. En dehors des gars qui travaillent pour Amazon à 0,30 € le colis et qui considèrent qu'il est insupportable de rouler à 20 km/h derrière un vélo, je constate que les automobilistes admettent parfaitement de devoir réduire leur vitesse sur cette avenue, parce qu'ils partagent la voie avec des vélos. Et j'espère que toutes ces voiries départementales fonctionneront demain de cette manière, hormis quelques voies. Il est vrai que Jules Guesde et Clemenceau sont de vrais sujets. S'agissant de Jules Guesde, le sujet n'est pas tant la place du vélo sur la voie départementale que l'aménagement de la connexion du nouveau quartier qui se dessine avec l'avenue de la Gare pour permettre de retrouver de la voirie communale pacifiée sur laquelle les cyclistes peuvent circuler, y compris les enfants. On ne va pas envoyer au casse-pipe les enfants des Mésanges qui sont scolarisés à Marie Curie. Il faut qu'on les envoie par l'avenue de la Gare et que l'on aménage ce carrefour qui, aujourd'hui, n'est absolument pas confortable, voire même dangereux.

Je reviens sur ce que je disais précédemment. Votre vœu est selon moi très réducteur. Oui, il faut travailler sur la sécurisation des cyclistes sur la voie départementale. Il faut poursuivre ce que nous avons fait au cours des 20 dernières années. Et je pense que nous allons y arriver, car cette politique conduite depuis 10 ou 15 ans est aujourd'hui reconnue. Nous allons donc y arriver. Et peut-être même que la ville de Sceaux deviendra une ville pilote au sein du département, mais pas avec des pistes cyclables. La ville de Sceaux a toujours refusé les autoroutes. Je ne vais pas parler de l'autoroute A10 qui devait traverser la ville. Mais on ne va pas non plus faire des autoroutes à vélo que les piétons ne pourront pas traverser, et qui vont lacérer et défigurer la ville. Comme vous l'avez dit très justement, Sceaux est un village et dans les villages, il n'y a pas d'autoroutes à vélos. Les vélos roulent au milieu de la route.

Jean-Philippe ALLARDI

J'ai fait aujourd'hui 50 km dans Paris. Je peux vous dire que je circule beaucoup.

Pour rebondir sur ce que vient de dire Patrice Pattée, je pense que les pistes cyclables sont transitoires et qu'elles seront dépassées dans un avenir proche. Vous avez évoqué le boulevard Sébastopol. Certains cyclistes n'utilisent plus cet axe, car il est déjà totalement saturé et dangereux. Il n'y a déjà plus de place pour les vélos. Je pense qu'il faut adapter la ville, mais il faut le faire autrement pour laisser de la place au vélo.

M. le maire

Si je peux me permettre, je veux juste dire un mot. Le conseil municipal devra se prononcer prochainement sur le nouveau Plan vélo. La politique vélo de la Ville porte surtout sur une forme de culture plutôt que sur les infrastructures. Nous souhaitons développer l'apprentissage du vélo à

l'école, l'écomobilité comme nous le faisons au Petit Chambord, et modifier le comportement des parents lorsqu'ils amènent les enfants à l'école. Il y a énormément à faire. C'est un travail de fond qui permettra de faire évoluer la société.

Ce qu'a dit M. Bernard sur le développement des flux logistiques est intéressant. Je pense qu'il décrit un phénomène probablement réel, mais je veux vous dire que je ferai tout pour lutter contre. Sceaux, c'est le centre-ville, le commerce physique, la rencontre dans les espaces piétons. Et c'est ce que veulent les gens. Les gens ne veulent pas d'une ville telle que vous la décrivez. Cela ne correspond pas au bonheur de vivre dans une ville comme la nôtre. Nous lutterons contre la prolifération des camions de livraison. Il y a déjà eu des signes avant-coureurs avec Uber rue du Four. Nous sommes intervenus pour ne pas avoir un envahissement de livreurs à mobylette. Ils font leur boulot, mais je ne veux pas de cette situation. Nous sommes notamment très stricts sur la rue piétonne. Nous ne parvenons pas toujours à faire respecter l'interdiction du vélo dans la rue piétonne, mais nous sommes intransigeants sur les livraisons. Les services ont pour instruction de refuser la délivrance de badges permettant de livrer. On ne rentre pas dans la rue piétonne en dehors des heures de livraison. C'est ainsi depuis 40 ans. Encore une fois, je ne dis pas que c'est ce que vous souhaitez, je dis simplement que vous décrivez une évolution possible contre laquelle je me battraï, parce qu'elle ne correspond pas à l'intérêt général. Et c'est d'ailleurs pour cela que les gens viennent à Sceaux. Je remercie à cet égard M. Dessanges d'avoir dit qu'il était encore agréable de vivre à Sceaux. Cela tombe bien parce que l'on s'en occupe depuis de longues années.

Nous passons au vote sur ce vœu. La majorité municipale ne prendra pas part au vote pour les raisons indiquées par Patrice Pattée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec deux abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin). M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ne prennent pas part au vote.

Merci pour ce débat.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions du maire.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Nous passons aux décisions du maire.

Qu'est-ce que ce maire a bien pu faire de suspect ?

Maud BONTE

Je voudrais évoquer tout d'abord la décision 2021-118 : requête de Mme Sophie MARTIN devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Puis-je savoir qui est cette personne ? Est-ce une fonctionnaire ? Une ancienne fonctionnaire ? Une fonctionnaire mutée ? Est-ce quelqu'un qui a travaillé en tant que vacataire ou contractuelle avec la Ville ?

M. le maire

C'est une fonctionnaire territoriale qui a quitté la Ville et qui conteste sa mise à pied.

Maud BONTE

J'ai d'autres questions, mais nous avons trouvé intelligent de suivre l'ordre des décisions.

M. le maire

Je ne sais pas si c'est intelligent.

Christiane GAUTIER

Décision 2021-123. Depuis que nous sommes élus, nous voyons dans ces décisions du maire un très grand nombre d'avenants signés avec les entreprises en charge de la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, ce ne sont pas moins de 10 avenants, soit un surcoût supplémentaire de 300 000 euros que vous avez signés. Certains de ces avenants font dépasser de plus de 30 % l'enveloppe antérieure, et c'est le cas notamment des décisions 2021-123 et 2021-125.

Quand on regarde plus précisément par rapport au budget initial, c'est une augmentation pour ces deux avenants de 42 % pour la société LEFÈVRE et de 58 % pour la société DELESTRE. Vous nous avez dit lors d'un précédent conseil municipal qu'une augmentation de 10 % était monnaie courante du fait des aléas d'un chantier. On constate en l'occurrence que les budgets s'envolent.

Je voudrais donc que vous fassiez le point pour rappeler l'enveloppe globale initiale pour la restauration de cette église et l'enveloppe actuelle, préciser le montant des subventions et nous dire si elles seront incrémentées au prorata des dépassements successifs. Merci.

M. le maire

Pour ce qui concerne la restauration de l'église, le montant initial du budget global comprenant les travaux, les contrôles et la maîtrise d'œuvre s'élevait à environ 9 millions d'euros. Nous sommes en effet au-dessus de ce budget autour de 10,5 millions d'euros. Nous ferons le point lors du débat d'orientations budgétaires, mais nous sommes dans cet ordre de grandeur, sachant qu'il y a eu pas mal d'imprévus, et notamment la découverte de peintures dont la restauration a nécessité l'engagement de dépenses supplémentaires.

C'est le cas également du caveau du Duc du Maine. Nous savions vaguement qu'il y avait quelque chose sans savoir exactement ce que c'était. La DRAC a demandé que le caveau soit préservé, non pas accessible, mais préservé, ce qui a entraîné d'importants travaux de dévoiement de réseaux.

Nous ferons le point. Nous avons provisionné un montant pour aléas de l'ordre de 10 % du montant global des travaux, soit d'environ 600 000 euros. Je ne pense pas que nous soyons très au-delà de cette enveloppe.

Christiane GAUTIER

Je vous ferai remarquer, Monsieur, qu'au 6 octobre cette enveloppe est déjà de 300 000 euros.

M. le maire

Oui, mais il n'y en a pas eu tant que cela auparavant.

Christiane GAUTIER

Et les subventions, quelles sont-elles ?

M. le maire

Les subventions ne sont jamais incrémentées. Il faut en demander de nouvelles. Nous avons demandé une subvention complémentaire à la DRAC pour la restauration du caveau et des peintures. Nous sommes en attente de la décision.

Christiane GAUTIER

Pourriez-vous préciser le montant des subventions par rapport à l'enveloppe totale ?

M. le maire

Entre le Département, la Région et l'État, les subventions représentent environ 45 % du coût total. Je note que nous vous ferons un point précis sur ce sujet.

Question suivante.

Maud BONTE

Décision 2021-127 : Avenant n° 1 au marché avec le groupement IGREC INGÉNIERIE (mandataire), ENDROITS EN VERT, MAARU relatif à l'aménagement des espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle en vue de changer la répartition des honoraires pour des prestations d'un montant de 2 200 € HT.

Il faut en fait rapprocher cette décision d'une précédente décision prise en 2018 (2018-75) qui montre que ce marché s'élevait à 61 750 € HT. L'objectif de ce groupement est de réaliser l'aménagement de la place du général de Gaulle qui nécessite la réalisation d'un état des lieux sur la nature des espaces publics, que l'on s'occupe de l'accessibilité des personnes, de l'orientation concernant l'aménagement physique, de la qualité environnementale, du phasage et du calendrier prévisionnel, des principes de stationnement, des flux de circulation et du fonctionnement des différents modes de déplacements (parcours piétons et cyclistes à privilégier).

Trois ans plus tard, vous vous adressez au même groupement, toujours pour l'aménagement de la place du général de Gaulle, pour un montant d'honoraires de 122 400 €. Il s'agit pour cette société de faire une mission d'étude de projet, d'assistance au maître d'ouvrage sur la gestion, le pilotage, le contrôle, la coordination, etc. Tout ceci pour 122 000 €. On est donc à 180 000 €.

Vous avez pris par ailleurs un arrêté le 30 avril 2021 (Décision 2021-91) approuvant le marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC étendus relatif à l'aménagement de la place du général de Gaulle. Vous demandez à un nouveau groupement constitué de Vincent PRUVOST, OTCI, ACTE LUMIÈRE et CDVIA de faire des prestations d'études, de plans, de croquis, etc. pour une somme de 151 000 € HT.

Il me semble qu'il y a beaucoup de dépenses d'études éparpillées. N'y a-t-il pas une sorte de redondance des missions ?

Quel bilan exhaustif pourriez-vous faire de la place du général de Gaulle, étant donné que le dernier document en date du 18 avril 2021 parle d'un dossier de travaux pour 1 360 000 € HT et pour une durée de travaux, que je vous demande de bien vouloir confirmer, de huit ans ?

M. le maire

Je vous répondrai lors d'un prochain conseil municipal, puisqu'il y aura un dossier sur l'aménagement de la place du général de Gaulle.

Maud BONTE

Le 16 octobre ?

M. le maire

Non. Le 16 octobre, on ne parlera que des Blagis. Ce sera le 25 novembre.

Maud BONTE

Je me permets de continuer avec la décision 2021-129.

Nous avons là une requête indemnitaire devant le Tribunal judiciaire de Nanterre (ce dernier étant le regroupement du TGI et du TI) en réparation des préjudices causés par la requête en annulation du permis de construire d'un immeuble d'habitation sur un terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, en face de l'ancienne gendarmerie.

Il s'agit de quatre requérants qui ont reçu une convocation au tribunal par voie d'huissier, c'est-à-dire une assignation au tribunal judiciaire.

Puis-je vous demander sur quelle base cette requête indemnitaire s'appuie et quels sont les montants des dommages et intérêts réclamés par la Ville et par le promoteur ?

M. le maire

Nous avons considéré qu'il y avait eu un recours abusif et nous avons demandé une indemnité de 300 000 €.

Maud BONTE

Pour la Ville ?

M. le maire

Oui, pour la Ville. Cela correspond aux frais de portage du terrain durant toute la durée du contentieux et à l'absence de ressources fiscales liées à l'existence de cet immeuble. Le tribunal judiciaire dira ce qu'il a à dire. On ne peut pas impunément jouer avec le patrimoine public. Ce n'est pas correct.

Maud BONTE

Vous avez raison de vous situer sur le plan moral.

Propos inaudibles d'Isabelle Drancy

Maud BONTE

Pardon, mais je n'ai pas entendu. C'était certainement très drôle, mais je n'ai pas entendu.

M. le maire

Isabelle parlait de la loi MAPTAM.

Isabelle DRANCY

Une loi de Macron

Maud BONTE

Non, c'était Cécile Duflot et non pas Macron. Je suis par ailleurs issue du monde associatif et apolitique. Je n'ai donc rien à voir avec cela. Mais si l'on trouve drôle d'attaquer le Président... C'est hors sujet, comme l'était tout à l'heure la question sur l'AMF. Mais libre à chacun de le faire, ce n'est pas mon problème.

M. le maire

Alors, quelle est la suite des réjouissances ?

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, 300 000 euros de dommages et intérêts. Je ne vois pas quels sont ces dommages.

M. le maire

300 000 euros de ressources publiques ne sont pas arrivés dans les caisses de la Ville.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord, mais cela n'est pas dû au recours.

M. le maire

Si, puisqu'il a tout bloqué.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela a tout bloqué, parce que les tribunaux sont ce qu'ils sont et que le recours qui aurait pu durer 15 jours a duré trois ans. Les citoyens qui ont attaqué n'y sont pour rien.

M. le maire

Ils attaqueront donc l'État à leur tour. Ils n'ont pas encore été condamnés, le jugement n'ayant pas été rendu.

Sceaux, le 6 octobre 2021

Jean-Christophe DESSANGES

C'est quand même un peu violent de condamner des gens qui font un recours auprès du tribunal administratif. Je trouve cela très violent.

M. le maire

Voulez-vous que je revienne sur ce dossier ?

Un permis de construire a été délivré. Il y a eu un recours. Nous avons engagé des discussions avec les auteurs du recours et nous avons fait modifier par le promoteur l'immeuble en question. Coût pour la ville : 500 000 euros. Il y a d'ailleurs eu des délibérations sur ce dossier. Le nouveau permis de construire a été déposé et a fait l'objet lui aussi d'un recours.

À un moment donné, cela suffit. Chacun doit assumer les conséquences de ses actes. Et je vais vous dire que l'on continuera à procéder ainsi dès lors que l'argent public sera en cause.

Après cette déclaration solennelle, poursuivons.

Maud BONTE

Décision 2021-133 qui porte sur cette même requête indemnitaire. Je voudrais quand même attirer votre attention. Vous avez parlé du point de vue de la Ville, mais je veux vous dire que la mairie et le promoteur poursuivent quatre Scéens qui ont formé recours contre le projet d'une construction imposante de 18,50 m de hauteur, car cela dévalorisait leur patrimoine. Ils ont été déboutés par le tribunal administratif, mais n'y a-t-il pas droit à tout un chacun de pouvoir ester en justice et demander au tribunal administratif quel est le droit ?

Vous demandez 300 000 € pour la Ville. Pensez-vous qu'il y ait un préjudice d'argent de 300 000 € comme vous venez de le dire ? C'est certainement vrai, mais j'aimerais savoir à quoi correspondent ces frais de portage.

Brouhaha dans la salle

Je m'adresse au maire, si vous le permettez. Il est assez grand pour répondre.

Pourquoi y a-t-il eu ce prêt relais de 5,6 millions d'euros qui semble avoir pesé sur le plan fiscal ? La Ville a vendu la propriété, seulement elle n'a pas pu retenir cet argent de 5,6 millions d'euros, car le recours a suspendu la vente. Que vous en ayez été mécontent, je le comprends fort volontiers, mais la Ville a lancé imprudemment des dépenses sans avoir les fonds nécessaires. En vendant la parcelle Joffre, vous espériez cet argent rapidement pour payer des dépenses déjà effectuées et pas financées, sinon la Ville n'aurait pas été aux abois et contrainte à demander un prêt relais de 5,6 millions d'euros. En fait, il manquait cet argent.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le maire, dont nous connaissons l'expertise en matière de finance, que les règles de l'équilibre budgétaire des finances locales prouvent leur bien-fondé, car il est préjudiciable de dépenser de l'argent avant de l'avoir perçu ?

M. le maire

N'avez-vous pas été professeure de gestion à l'IUT ?

Maud BONTE

Tout à fait. Les courtisans et les courtisanes peuvent rire.

M. le maire

C'est donc problématique. Peu importe qu'il y ait eu ce prêt relais. La Ville a été de toute façon privée pendant trois ou quatre ans de cette ressource de 5,6 millions d'euros. S'il n'y avait pas eu de dépenses, ces 5,6 millions d'euros qui seraient arrivés au début de l'affaire auraient permis de rembourser la dette précédente. Il y a donc de toute façon un préjudice.

Maud BONTE

Ce n'était pas pour rembourser la dette puisque vous avez contracté une nouvelle dette.

M. le maire

Peu importe, la Ville a été privée pendant trois ou quatre ans de 5,6 millions d'euros. Cela représente un coût d'opportunité que l'on valorise comme on valorise l'absence de ressources fiscales.

Par rapport à la question que vous posez sur le préjudice civil pour les requérants. Rien ne les empêche de faire eux-mêmes un recours indemnitaire auprès du tribunal judiciaire pour privation de soleil, par exemple. Cela ne relève pas du tribunal administratif, mais du tribunal judiciaire. Ils peuvent attaquer le propriétaire s'ils estiment que leur bien risque de perdre de la valeur. Rien ne les empêche de le faire. Mais cela ne relève pas du tribunal administratif. Je pense que c'est clair.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire...

M. le maire

On ne va pas faire un débat sur tous les points. Il y en a un paquet. Si vous voulez jouer à cela, on va jouer.

Jean-Christophe DESSANGES

On ne joue pas. Et je pense que les Scéens qui ont reçu une assignation pour 300 000 € ne jouent pas, ne jouent plus.

M. le maire

Parce qu'avant, ils jouaient ! C'était très bien de priver la collectivité territoriale de 300 000 €, de priver tous les Scéens de 300 000 € ! Car c'est cela qui s'est passé. C'était bien. On pouvait jouer et il n'y avait pas de risque. Eh bien maintenant, il y en a.

Jean-Christophe DESSANGES

Ils ont pris un risque. Ils sont allés au tribunal administratif. Ils ont perdu. Ils n'ont pas fait appel, si j'ai bien compris. Ils n'ont pas attaqué le permis de construire du dessus.

M. le maire

Ils ne l'ont pas fait, parce que c'était du privé. Ils ont attaqué le permis de construire sur un terrain appartenant à la Ville. Ils ont attaqué leur propre ville alors qu'ils n'ont pas attaqué le permis de construire sur un terrain privé.

Jean-Christophe DESSANGES

La décision que vous prenez d'attaquer en dommages et intérêts les Scéens qui déposeraient un recours contre un permis de construire...

M. le maire

On ne le fera pas systématiquement, mais en fonction des circonstances.

Jean-Christophe DESSANGES

Cette décision me choque. Je trouve que c'est un manque d'empathie de la Ville envers les Scéens.

M. le maire

Ces Scéens ont-ils fait preuve d'empathie vis-à-vis du bien commun ? Je vous ai dit qu'il y avait eu une modification du permis pour répondre à leurs préoccupations. Mais ensuite, ils ont quand même attaqué.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne connais pas le dossier.

Brouhaha dans la salle.

Maud BONTE

Est-il possible, Monsieur le maire, d'avoir un débat démocratique sans que tout le monde se mette à hurler ?

M. le maire

M. Dessanges a la parole.

Jean-Christophe DESSANGES

J'aimerais terminer sur ce sujet. Je ne peux pas accepter en tant que conseiller municipal qui vous a donné délégation pour ester en justice...

M. le maire

Vous ne l'avez pas votée.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne l'ai pas votée, mais je fais partie du conseil municipal. Je suis choqué que vous preniez cette décision et que vous attaquiez les Scéens qui déposeraient un recours contre un projet immobilier. Si la ville de Sceaux est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est grâce à ces Scéens qui ont fait des recours.

Exclamations dans la salle

Jean-Christophe DESSANGES

Et vous le savez très bien. Il devait y avoir, rue Achille Garnon, un immeuble très important. Il y a eu des recours et l'immeuble n'a pas été aussi important qu'il devait l'être. Il devait y avoir un immeuble au 12 rue Bertron. Mme Berton et son mari ont attaqué le promoteur, parce que la Ville voulait construire du R+5. C'était en 1991. Vous le savez très bien. Je ne vous mets pas en cause, Monsieur le maire, je vous explique juste que contrairement à ce que vous affirmez, la Ville est ce qu'elle est aujourd'hui, parce que des Scéens se sont levés et attaqués des promoteurs trop ambitieux. On l'a vu sur l'Amiral, Monsieur le maire, allez-vous attaquer les requérants au tribunal administratif qui ont gagné face à la Ville ? Allez-vous les attaquer ?

M. le maire

Non, ils ont gagné sur une bricole et le principal n'a pas été concerné. Chaque cas est différent. En l'occurrence, il y a d'autres circonstances qui font que ce qui était prévu ne se fera pas sous cette forme. Il n'y a pas de souci. Il n'y avait pas de recettes liées à ce projet et la Ville est restée propriétaire du terrain. La Ville n'est pas lésée par l'abandon du projet tel qu'il était prévu à l'origine. C'est le critère qu'il convient de considérer.

Nous sommes tous responsables des intérêts communs de la ville de Sceaux. Et vous l'êtes également. Chaque dossier est particulier. Il y a des dossiers dans lesquels la Ville est lésée et d'autres dans lesquels elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, elle n'attaque pas au judiciaire. C'est normal. Ne confondez pas tout.

Par ailleurs, s'agissant des projets dont vous parlez, je n'en ai pas le souvenir. Je n'étais pas maire en 1990, mais il y avait déjà un plan d'occupation des sols. Soit le plan d'occupation des sols permettait l'édification d'un immeuble de quatre étages à cet endroit, soit il ne le permettait pas. M. et Mme Berton n'ont pas attaqué le promoteur, mais un permis de construire. Et cela m'étonnerait beaucoup qu'un permis de construire ait été délivré avec une hauteur de quatre niveaux, car la rue Bertron a toujours été classée en secteur pavillonnaire.

Jean-Christophe DESSANGES

Je retrouverai les informations.

M. le maire

Avançons sur les décisions du maire. Quelle autre décision vous pose problème ?

Monsieur Szykowski, par exemple, vous qui êtes un homme raisonnable.

Philippe SZYMKOWSKI

Passons, si vous le voulez bien, à la décision 2021-157 : Contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis-Robinson pour l'organisation de la soirée d'échange des vœux au personnel pour une dépense de 6 200 € HT.

N'y a-t-il donc pas à Sceaux une structure suffisamment grande pour pouvoir accueillir ce type de réunion ?

M. le maire

Non. Il n'y en a pas.

Philippe SZYMKOWSKI

Combien y avait-il de personnes ?

M. le maire

Environ 400 avec les conjoints. Il y a à peu près 400 participants chaque année. La maison des Arts, c'est l'espace culturel du Plessis-Robinson. Il se trouve qu'il y a une très grande salle. On l'a déjà utilisé à trois ou quatre reprises.

Question suivante.

Maud BONTE

Décision 2021–143. Il s'agit de la maison où vivent Sophie TANDEL et son conjoint.

Je connais l'historique de ce pavillon. Ils l'occupent pour l'instant de façon précaire, mais j'ai lu que le pavillon était préempté. Puis-je savoir pour quelle somme s'il vous plaît ?

M. le maire

Nous sommes propriétaires de cette maison depuis au moins 20 ans. Ils y habitent d'ailleurs depuis 20 ans. Vous noterez que l'indemnité d'occupation précaire n'est pas très élevée. La maison n'est pas très grande, mais 497 € par mois, ce n'est quand même pas très élevé.

Mais je connais très bien Mme TANDEL, son papa, ainsi que M. Olivier BAKAN.

Maud BONTE

Décision 2021–151. Il s'agit de la société Foncier Construction qui demande l'annulation du jugement du Tribunal administratif rejetant sa requête en annulation de votre arrêté refusant de lui accorder un permis de construire sur la parcelle des Sœurs Blanches.

N'y avait-il pas une préemption par la Ville sur ce terrain et une négociation à l'amiable avec l'EPF 92 ? Vous avez notamment refusé ce permis de construire en raison du ressenti d'une densité excessive. Puis-je me permettre de vous dire que nous en prenons acte avec grand plaisir ?

M. le maire

Il n'y a pas de souci. Prenez acte.

Et pour reprendre ce que vous disiez, le permis de construire a été refusé et il y a eu achat à l'amiable par l'EPFIF et non pas l'EPF 92, qui n'existe plus depuis plusieurs années, du terrain auprès de la congrégation pour un peu plus de 5 millions d'euros. Ce terrain est en attente d'une opération, à moins que la copropriété voisine ne le rachète pour en faire un jardin.

Jean-Christophe DESSANGES

Décision 2021–139. Sur quelle base a été choisie la société QUADRATURE RESTAURATION ? Pour avoir vu le dossier, j'étais très étonné de voir que c'était à la fois la moins chère et la mieux-disante en termes de services.

De mon expérience...

M. le maire

En restauration scolaire ?

Jean-Christophe DESSANGES

De mon expérience du business et de mes discussions avec des personnes ayant une expertise en matière de restauration scolaire, je ne pense pas que ce marché tiendra ses engagements. Je tiens juste à en faire part, car l'on ne peut être le moins-disant et le meilleur qualitativement. Soit il y a une erreur dans l'appréciation, soit nos enfants ne mangeront pas à leur faim comme on l'a vu avec le précédent prestataire où 30 % des assiettes finissaient à la poubelle. J'en sais quelque chose, mes enfants étant à l'école du Centre. Et je ne suis pas le seul à avoir vu ses enfants dévorer leur goûter, parce qu'ils n'avaient rien mangé à l'école auparavant.

Cela n'a rien de drôle, Monsieur Dubois. On parle de nos enfants.

M. le maire

Ne vous adressez pas ainsi à l'administration. Cela ne se fait pas.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vois l'administration qui rit de quelque chose de sérieux.

M. le maire

Non. C'est un rictus.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord.

J'ai trouvé par ailleurs les analyses de cette société sur la réduction du gâchis alimentaire très poétiques.

M. le maire

Écoutez, Monsieur Dessanges, un marché a été signé avec la société QUADRATURE RESTAURATION après un appel d'offres passé dans les formes. Si vous estimez que cela n'a pas été le cas, il faut attaquer la décision et aller devant le tribunal. Sinon, tout ce que vous dites relève de l'appréciation purement subjective.

Les services municipaux ont fait leur travail de façon professionnelle. Ce dossier a été validé par la commission d'appel d'offres présidée par Isabelle Drancy et composée d'élus, y compris d'élus de l'opposition.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous n'avons pas pu venir. Nous n'étions pas libres. Nous avons demandé une autre date, mais elle nous a été refusée.

Sceaux, le 6 octobre 2021

On a un travail à côté, j'en suis désolé.

M. le maire

Isabelle Drancy aussi a un travail. Beaucoup de gens ont un travail, Monsieur Dessanges. Quand on s'engage dans l'action municipale, il faut prendre en compte ces contraintes. C'est normal.

Pour l'instant, les enfants ont l'air de bien manger.

Philippe SZYNKOWSKI

Décision 2021-165 : Contrat avec l'association ESPACES relatif à un accompagnement à la mise en place de jardins partagés et leur animation. Le montant annuel de la prestation globale est fixé à 6 540 € TTC.

Où ce jardin est-il situé et quand cela aura-t-il lieu ?

M. le maire

Florence qui n'a pas parlé de la soirée et qui s'impatiente va vous répondre.

Florence PRESSON

Pas du tout. Cela m'allait très bien.

ESPACES gère les jardins partagés de la Coulée verte ainsi que le jardin des Voisins. Dans le cadre de l'appel à idées des jardins partagés en pied d'immeuble, quatre jardins ont été proposés et tous bénéficient d'à peu près une grosse demi-journée d'intervention de la société Espaces. Il s'agit d'organiser l'animation de ces jardins avec des réunions de travail et des conférences dans le but de préparer les jardins pour l'hiver. Ce sont des prestations que l'on a libellées ainsi pour préciser qu'il fallait aussi prendre en compte ces nouveaux jardins, tout en sachant que ce n'est pas complètement fermé. Lorsqu'il y a une animation sur un nouveau jardin, les jardiniers des autres jardins peuvent y assister par exemple. L'objectif, c'est vraiment de créer un réseau d'expertise en la matière.

M. le maire

Nous travaillons beaucoup avec l'association ESPACES qui d'ailleurs collabore avec de nombreuses communes et pas seulement dans les Hauts-de-Seine.

Florence PRESSON

C'est une association d'aide et d'insertion.

Maud BONTE

Décision 2021-153. J'avance pianissimo, mais sûrement. Il s'agit de la société BOUVELOT en charge de la démolition du bâtiment situé derrière le château de l'Amiral et faisant office de bureau pour la Ville.

Je voulais vous en dire un mot et vous poser une question. L'entreprise de démolition BOUVELOT a été choisie par appel d'offres clos le 11 juin 2021. La destruction du pavillon de l'Amiral pouvait être passée en conseil municipal du 24 juin. Pourquoi empêcher le déroulement du débat démocratique que vous réclamez aux autres ? Et vis-à-vis de vos concitoyens, quelle est cette méthode d'organiser en leur absence, en plein mois d'août, un fait irréversible ?

Un sujet d'une telle ampleur aurait dû être soumis au conseil municipal. Les délégations de pouvoir accordées au maire lors de la toute première séance du conseil municipal trouvent ici leur limite.

Par le vote du point 10 du conseil municipal du 3 juillet 2020, la majorité s'est dessaisie de ses principaux pouvoirs. *« Ces délégations de pouvoir doivent intervenir dans différents domaines : gestion du patrimoine communal, actions en justice, finances, urbanisme, enseignement, marchés publics »*. La justification de ce point est : *« permettre le règlement rapide de certaines questions relatives à la gestion de la commune »*.

Aucune précipitation n'était nécessaire en l'espèce et le vote du conseil municipal s'y inscrivait pleinement. La commune et ses services juridiques ne peuvent ignorer qu'un permis de démolir, demandé au bénéfice de la commune, doit recueillir l'autorisation préalable expresse du conseil municipal (décision du Conseil d'État du 17 décembre 2010), ce qui, en l'espèce n'a pas été demandé.

Ainsi, vous avez méconnu les droits de cette assemblée. En outre, un arrêté de démolition est assujéti à un délai de recours de deux mois que vous avez choisi de ne pas respecter.

Enfin, la décision en date du 22 juin 2021 du tribunal administratif de Pontoise, en charge du recours contre le permis de construire NACARAT et PITCH a annulé les hauteurs de 16,50 mètres comme étant non conformes au PLU. Ce dernier que vous avez fait voter impose en effet 12 mètres de hauteur. En accordant ce permis de construire non conforme, n'avez-vous pas tenté un coup de poker bien incompatible avec la gestion en bon père de famille de la ville ?

La société BOUVELOT, pressée par vos services, d'effectuer les travaux – elle devait les faire en septembre, on lui a demandé d'avancer en août – a arraché deux belles branches basses des cèdres de la place... En réponse à mon courrier d'alors, vous vous êtes déchargé de toute responsabilité par rapport à l'arrachage de ces deux branches sur l'entreprise. Avez-vous le sentiment de respecter la charte de l'arbre ?

M. le maire

S'agissant de la capacité du maire à décider d'un permis de démolir, ce que vous avez dit est faux. La loi ELAN du 23 novembre 2018 autorise le maire à décider seul sur ce type de dossier dans le cadre de la délégation générale. Vos propos sont à la limite de la diffamation, Madame Bonté.

Maud BONTE

J'apprécierais d'avoir les références de la loi ELAN.

M. le maire

Vous n'avez fait que répéter le contenu d'une lettre que m'a adressé une riveraine de ce chantier à qui j'ai répondu de manière claire et dont je n'ai d'ailleurs plus de nouvelles. Elle a sans doute compris que ce qu'elle affirmait était faux.

Maud BONTE

Je pense qu'elle a fait appel.

M. le maire

Elle n'a pas fait appel du tout. Il n'y a pas eu de contentieux sur le permis de démolir.

Quant à la hauteur du permis de construire, ce que vous avez dit est totalement faux. Les 16 mètres résultent d'une interprétation à l'extrémité nord du bâtiment et non pas sur le bâtiment dans sa totalité. Il était donc assez simple de revenir et de corriger ce que le tribunal a estimé, même s'il peut y avoir matière à discuter, comme étant une erreur d'appréciation. Contrairement à ce que vous avez écrit les uns et les autres – et je n'ai pas réagi, car je n'ai pas de temps à perdre avec cela – le permis de construire n'a pas été annulé. Le tribunal a demandé qu'une toute petite partie du permis de construire soit revu dans un délai de six mois. De toute façon, l'objet du permis de construire, à savoir l'aménagement de l'école culinaire, n'a plus lieu d'être pour différentes raisons qui ne sont d'ailleurs pas liées à ce recours. Nous ferons autre chose.

Et s'agissant de la précipitation supposée de la démolition de ces bâtiments, rien n'a été précipité puisque tous les schémas d'aménagement de ce secteur montraient que ce bâtiment central serait démoli pour laisser place à un parc central. Je ne vois donc pas qui a pu se montrer surpris. À part vous et la personne dont je vous parlais, personne ne s'est montré surpris que l'on démolisse ce bâtiment qui n'avait strictement aucun intérêt. Je n'ai pas vu une fronde se lever contre la démolition de ce bâtiment. Tout le monde s'attendait à ce qu'il soit démoli. C'est chose faite. Et nous l'avons fait cet été, ce qui n'était pas plus mal en raison du bruit occasionné par les travaux. Il n'y a donc aucune précipitation là-dedans.

Je vous indique, comme cela est indiqué dans le magazine, que le projet d'institut culinaire étant abandonné, nous avons décidé d'aménager cet endroit en parking provisoire le temps que le parking souterrain en face soit réalisé. J'estime qu'il s'agit d'une décision assez sage et que la majorité des Scéens l'estimera raisonnable.

On fait, Madame Bonté. On ne fait pas que lire et écrire. On fait.

Maud BONTE

Dès que je serai à votre place, je ferai.

M. le maire

Bien sûr. Il n'y a aucun souci, mais pour cela, il faut gagner les élections.

Maud BONTE

Il y a juste ce petit détail, effectivement.

M. le maire

Question suivante. On était pourtant bien partis pour ce conseil. Mais là, on traîne. On traîne pour vous permettre, Madame Bonté, de faire des déclarations qui sont par ailleurs entachées d'irrégularités. Je nous trouve bien bons....

Maud BONTE

Vous êtes en effet d'une grande indulgence. Je vous remercie.

M. le maire

Cela nous permet de voir jusqu'à quel niveau vous vous enfoncez.

Maud BONTE

Je vous lis et je vous écoute tellement partout que vous pouvez tolérer que nous disposions de quelques minutes.

M. le maire

Vous n'en tirez pourtant pas les enseignements que vous devriez en tirer.

Maud BONTE

Décisions 2021-161, 2021-163 et 2021-167. Je regroupe ces décisions, car différentes personnes bénéficient d'un loyer de 126 € HT pour la première, de 800 € pour la seconde et de 930 € pour la troisième. Je pense qu'il s'agit de baux précaires.

Sceaux, le 6 octobre 2021

M. le maire

Je crois que c'est écrit : « *Convention d'occupation à titre précaire* ».

Maud BONTE

Peut-on savoir ce qu'il s'est passé. Pourquoi ces trois personnes bénéficient-elles d'un bail précaire ?

M. le maire

Non. Continuons.

Maud BONTE

Décision 2021-177. Je m'adresse à vous personnellement, Monsieur le maire, ainsi qu'à vous, chers collègues, en vous disant qu'en ce qui concerne ces dommages et intérêts de 300 000 € d'un côté et de 500 000 € de l'autre, de la part du promoteur GIBOIRE, nous sommes tous ici représentants de nos électeurs. Vous avez dit qu'il fallait être correct et avoir le sens des responsabilités. Ce sont justement les mots que j'avais l'intention de vous dire.

Comment se fait-il que nous puissions poursuivre nos concitoyens pour une somme aussi élevée ? Pouvez-vous affirmer, chacun d'entre vous, à vos amis, à vos connaissances, qu'il y a un risque d'être attaqué par la Ville pour avoir usé de son droit de recours ? N'y a-t-il pas rupture de confiance entre le citoyen et son assemblée électorale qui préside à sa destinée, du moins sur le plan local ? Est-ce normal qu'il y ait une somme aussi extravagante, qui porte sur quatre requérants, des familles qui ont un emprunt à payer ? Avec cette somme, c'est les condamner. Cela ruine les familles. Est-ce correct, Monsieur le maire ? Je vous fais cette demande, retirez cette assignation.

Cela vous fait rire ? Bravo ! Nous n'avons plus rien à dire.

Francis BRUNELLE

Madame Bonté, je vais me permettre de vous répondre.

Maud BONTE

Je n'ai pas envie de vous écouter.

Francis BRUNELLE

Vous vous êtes pourtant adressé à l'ensemble du conseil municipal. J'ai donc le droit de répondre. Vous vous êtes adressé à M. le maire et à l'ensemble de la représentation de la ville.

M. le maire

Le maire a donné la parole à M. Brunelle, Madame Bonté.

Francis BRUNELLE

Madame Bonté, je vais renverser la proposition. Si quelqu'un fait un recours contre vous, parce que vous avez décidé d'une extension ou d'une modification de votre pavillon et qu'il est sans objet et par conséquent annulé par le tribunal administratif, vous serez parfaitement contente. Tous les recours ne sont pas forcément fondés. Cela veut dire que vous mettez en cause la décision du tribunal administratif. C'est cela que vous êtes en train de dire.

Maud BONTE

La majorité des dommages et intérêts s'élève à 1 500 euros. De précédents conseillers municipaux ont fait des recours, à chaque fois qu'ils gagnaient ou perdaient, c'était 1 500 euros. Vous le savez comme moi.

Environnement 92 a gagné un énorme recours contre Île-de-France Mobilités pour le tram 10. Les dommages-intérêts se sont élevés à 4 000 euros. Sur cette affaire, ce sont 800 000 euros de dommages et intérêts. C'est cette disproportion qui n'est pas correcte.

M. le maire

Le tribunal judiciaire jugera. Vous ne faites donc pas confiance à la justice ? Vous ne faites pas confiance dans la capacité des personnes en question à pouvoir se défendre et à faire jouer le fait que leur bien a perdu de la valeur ? Chacun joue son jeu dans cette affaire, mais nous représentons l'intérêt général et l'intérêt de tous les Scéens. Je vous ai expliqué tout à l'heure les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette affaire. Les requérants ont cru pouvoir continuer à bloquer un projet pour lequel la Ville était directement intéressée, puisque le terrain lui appartenait et qu'elle percevait par ailleurs les taxes foncières correspondantes. On ne peut pas faire n'importe quoi au détriment du bien commun. Je pense que tout a été dit sur la question.

C'est terminé pour les décisions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Non. On va continuer un peu.

M. le maire

Oui, mais dépêchez-vous un peu. Ce sont des manœuvres d'obstruction.

Jean-Christophe DESSANGES

Bien sûr.

Je suis désolé, on va rester sur le 5 rue Joffre. Je vous pose une question sur la décision 2021-168 : Convention d'occupation précaire de la parcelle sise 5 rue du Maréchal Joffre au groupe GIBOIRE.

Nous aimerions comprendre pourquoi vous accordez une telle libéralité au groupe GIBOIRE à travers ses sociétés dénommées OMNIUM DE CONSTRUCTION DÉVELOPPEMENTS LOCATIONS et LOCO-SA. Vous mettez à leur disposition 98 m² de terrain qu'ils n'ont pas acheté, puisque lors de la vente du terrain en décembre 2017, vous aviez décidé de séparer ce terrain de 1248 m² en deux parties, une partie de 1150 m² pour le groupe GIBOIRE, afin qu'il construise le 5 rue Joffre et 98 m² que vous vouliez garder pour faire un trottoir et qui appartenait la Ville. Or, force est de constater à travers cette décision du maire que l'occupation d'une parcelle publique est gratuite alors que vous faites par ailleurs payer l'occupation du domaine public à raison de 4,80 €/m² et par semaine.

M. le maire

La différence, c'est que cela ne relève pas du domaine public, mais du domaine privé. Et dans le domaine privé, il n'y a pas application des tarifs dont vous parlez.

Jean-Christophe DESSANGES

À qui appartiennent ces 98 m² ?

M. le maire

C'est du domaine privé de la Ville. Ce n'est pas du domaine public. Ce n'est pas la même chose.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord, vous jouez là-dessus.

M. le maire

Je ne joue pas là-dessus. S'ils avaient implanté des baraquements sur le trottoir, ils auraient payé les redevances. Il faut quand même faire un effort de compréhension. Il faut essayer de vous former. Sinon on ne va pas s'en sortir. Est-ce qu'il y a autre chose ?

Nous passons donc aux questions orales.

XVI- QUESTIONS ORALES**Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN****Liliane WIETZERBIN**

Ma question porte sur la poste des Blagis.

Monsieur le maire, malgré la mobilisation des habitants, malgré une pétition du collectif citoyen Sceaux en commun qui a recueilli plus de 600 signatures – ce qui pour Sceaux est très élevé – la fermeture du bureau de poste des Blagis interviendra mi-octobre. Nous ne pouvons que constater notre impuissance face à des décisions prises de manière unilatérale par l'entreprise La Poste. Ne subsistera qu'une agence postale communale prise en charge par la Ville, comprenant en principe un distributeur de billets, mais il n'y aura plus de banque postale – jugée non rentable aux Blagis.

C'est une mauvaise nouvelle pour les clients actuels de l'agence, qui devront se rendre ailleurs pour réaliser les opérations bancaires du quotidien : mandat, prélèvement, virement, consultation des comptes, etc. dont certaines ne peuvent être faites qu'en présentiel.

C'est une mauvaise nouvelle également pour l'ensemble des Scéens puisque c'est le budget de la Ville qui va financer le service postal en lieu et place de la Poste ce qui représente une dépense communale supplémentaire.

Par ailleurs, une période de transition de plusieurs mois est à prévoir entre cette fermeture du bureau de poste mi-octobre et l'installation de l'agence postale communale dans les locaux rénovés – rendant inconfortable l'utilisation des services proposés, si tant est qu'ils soient tous accessibles durant cette période.

Il faudra donc se rendre à la poste du centre-ville de Sceaux ou de Bourg-la-Reine pour les services bancaires, voire même pour bénéficier des services postaux classiques durant la période de transition ; cela signifie 40 min aller-retour à pied. En bus cela ne prendra pas moins de temps, la fréquence du Paladin n'étant pas hélas à la hauteur des besoins des habitants (cela a de nouveau été souligné lors de la démarche *Parlons ensemble des Blagis*).

Nous pensons qu'il est important que les habitants des Blagis puissent être accompagnés pendant cette période de transition et au-delà. La Ville pourrait par exemple proposer un service d'accès au bureau de poste de Sceaux-Houdan, augmenter la fréquence du Paladin et rendre son trajet vers le centre-ville plus direct.

Il est en tous cas nécessaire de mesurer l'impact de cette situation pour les habitants et proposer des solutions.

Ma question, Monsieur le maire, est donc la suivante : qu'avez-vous prévu tant pour la transition que pour la situation future pour éviter que les personnes les plus vulnérables ne puissent avoir accès au service public postal dans de bonnes conditions et en soient encore plus fragilisées ?

Sceaux, le 6 octobre 2021

Pouvez-vous nous confirmer également que le distributeur de billets sera bien maintenu ?

M. le maire

Ainsi que cela a été exposé dans le magazine d'octobre, le Groupe La Poste ayant refusé de maintenir le bureau de poste des Blagis malgré nos multiples sollicitations à différents niveaux, nous nous sommes attachés à garantir une poursuite de ce service pour les habitants du quartier.

Le maintien du guichet automatique de banque a été exigé et obtenu, afin de permettre aux habitants de retirer des espèces et de réaliser différentes opérations sur leur compte.

Un service postal sera assuré sur ce quartier entre la fermeture du bureau de poste et l'ouverture de l'agence postale communale grâce à un réaménagement des locaux de l'annexe AIM Blagis. Puis ce service sera assuré dans les locaux actuels du bureau de Poste.

Les opérations les plus courantes pourront y être effectuées : affranchissements, vente de timbres, d'enveloppes prêt-à-poster et d'emballages Colissimo, service Chronopost, retrait de colis, garde du courrier, réexpédition...

En contrepartie de cet engagement de la Ville de faire fonctionner l'agence postale communale, La Poste versera à la Ville une indemnité dont le montant représente environ 40 % des coûts salariaux correspondants (12 552 € en 2021).

Nous reviendrons sur ces éléments lors de la séance du conseil du conseil municipal du 16 octobre qui sera consacrée aux actions à réaliser dans ce quartier.

Question orale de Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole. Je suis membre de la commission de la ville pour tous accès sur le handicap et de ce fait, je suis très sensibilisé à cette matière.

Le titre est le suivant : Conforter l'allocation aux adultes handicapés des Scéennes et Scéens.

L'AAH (allocation aux adultes handicapés) est versée, depuis 1975, à celles et ceux souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique ou invalidante continue, soumise à de strictes conditions médicales d'incapacité supérieure à 80 % ou au moins à 50 %, si le handicap restreint substantiellement et durablement l'accès à un emploi.

À ce jour, encore, le montant mensuel de cette prestation (904 euros environ) est modulé selon la situation maritale, les ressources, la profession éventuelle, les charges de famille de la personne handicapée.

En mars 2021, une proposition de loi avait été adoptée au Sénat tant par la droite que la gauche, déconjugalisant cette prestation pour ne plus pénaliser les allocataires de l'AAH vivant en couple.

Mais le 17 juin 2021, par vote bloqué, l'Assemblée nationale est revenue sur cette mesure. Le texte est rediscuté au Sénat le 12 octobre.

Or, cette prise en compte des revenus du couple rend l'autre dépendant(e) de son ou de sa conjoint(e), ce qui porte atteinte tant à sa dignité qu'à son autonomie, sorte de pression rendant difficile une séparation, avec sentiment de dépendance, notamment pour les personnes qui viennent de se mettre en couple, l'amour ne pouvant générer une minoration de prestation en surplus ! Il ne s'agit pas d'un minimum social, mais d'un revenu de remplacement.

La Défenseure des droits, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le collectif Handicaps se sont prononcés pour l'individualisation de cette prestation.

Monsieur le maire, merci d'exprimer le point de vue de la mairie de Sceaux à cet égard, les personnes handicapées de notre commune ne pourront qu'y être attentives.

M. le maire

L'allocation d'adulte handicapé est versée après évaluation du degré de handicap par la CDAPH – commission des droits et de l'autonomie des adultes handicapés – attachée à la MDPH, – maison départementale des personnes handicapées. Son financement est assuré par l'État.

Le montant de l'allocation est plafonné en fonction des revenus du foyer fiscal. Son montant maximum est de 903, 60 euros.

En septembre 2020, une pétition a demandé la déconjugalisation de l'AAH, néologisme indiquant le souhait que cette prestation soit individualisée, c'est-à-dire que le plafond ne prenne en compte que les revenus de la personne handicapée. Un amendement a été déposé en ce sens par un député du groupe communiste dans le cadre de la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale. Cet amendement n'a pas été adopté.

Ainsi que le rapporteur de la commission des affaires sociales l'a rappelé, cette allocation constitue en effet une prestation de compensation et non un revenu de remplacement.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas du ressort de la Ville de prendre des dispositions sur ce sujet qui est organisé à l'échelle nationale.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

La transformation du château de l'Amiral en un Institut Culinaire avec un restaurant d'application, annoncée à grand renfort de communication comme un projet phare plébiscité par les Scéens, tombe à l'eau.

Il y a sans doute plusieurs raisons à cet abandon des investisseurs.

En premier lieu, même avec l'engouement des jeunes pour « Top Chef », les investisseurs, ont peut-être jugé risqué d'ouvrir une école culinaire à Sceaux quand dans un rayon de moins de 10 km, Alain Ducasse inaugurerait son campus culinaire en 2019 et Alain Lenôtre, son école de gastronomie en 2020.

En second lieu, le projet a été retardé par les recours des riverains qui contestaient à juste titre le non-respect du PLU.

En autorisant la construction de bâtiments hauts de 16 mètres, vous ne pouviez ignorer, Monsieur le Maire, que le permis de construire n'était pas conforme au PLU, celui-là même que vous aviez soumis pour approbation au conseil municipal.

Le tribunal administratif vient de donner raison aux riverains en annulant en partie le permis de construire, en demandant aux investisseurs de revoir la copie sous 6 mois et en condamnant la ville à verser 1500 euros aux requérants.

Mais les investisseurs n'ont pas attendu ce jugement pour se désister du projet dont ils assuraient financièrement la réhabilitation, la construction et le coût de fonctionnement pendant plusieurs dizaines d'années.

Vous annoncez, Monsieur le maire, dans le Sceaux Mag de septembre, que la Ville travaille sur un nouveau projet de réhabilitation qualitative de l'Amiral et sur l'accueil d'activités.

Vous invoquez pour légitimer ce choix, les concertations citoyennes qui avaient pourtant, tout d'un inventaire à la Prévert.

Mes questions seront les suivantes :

Pourquoi abandonnez-vous définitivement le choix de porter un projet d'avenir qui dynamiserait la ville ?

Alors que la ville garde un taux d'endettement très élevé, bien supérieur aux villes de même taille, comment envisagez-vous de financer la remise en état de l'Amiral, et d'assurer son coût annuel de fonctionnement ?

Les Scéens doivent-ils s'attendre à de nouvelles hausses de la fiscalité pour le financer ?

Merci, Monsieur le maire.

M. le maire

Je voudrais d'abord dire que vous n'êtes pas très sympathique avec la concertation citoyenne, puisque ceci a selon vous abouti à un inventaire à la Prévert. C'est donc considérer que les citoyens ne sont pas capables d'avoir un raisonnement cohérent et qui se tient. Je trouve que cette appréciation un peu particulière. Ce que l'on dit les citoyens n'avait rien d'un inventaire à la Prévert. Ou alors je ne connais pas Prévert.

Christiane GAUTIER

Il y avait beaucoup de propositions.

M. le maire

Oui, mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas beaucoup de propositions que c'est un inventaire à la Prévert. Il s'agissait de propositions organisées qui ont d'ailleurs été reprises en grande partie dans la charte. Deuxième chose, nous avons publié dans le magazine du mois de septembre les raisons pour lesquelles le groupement porteur du projet d'école d'art culinaire a renoncé à le mettre en œuvre sur le site de l'Amiral. Cet article précise que nous travaillons à la réalisation d'un nouveau projet. Votre affirmation selon laquelle nous renoncerions à un projet d'avenir est donc parfaitement infondée. Ce n'est pas le sujet.

Je vais vous dire pourquoi le futur locataire du groupement a renoncé. Il a renoncé pour plusieurs raisons. La première raison est liée au changement d'actionnaire du Groupe Studialis qui a tout remis à plat. Deuxième raison : la perturbation liée à la crise sanitaire. Troisième raison : les équipes qui ont travaillé sur ce projet sont toutes parties, peut-être à cause de changement d'actionnaire. Enfin, quatrième raison, mais peut-être que cela n'a même pas joué, c'est le fait que l'accueil de ce projet, qui était certes enthousiaste de la part d'un certain nombre d'habitants, ne l'était pas de la part de quelques autres. Et je ne fais pas référence au contentieux sur le permis de construire dont je parlerai dans un instant. Je fais référence aux manipulations qui ont existé sur la question du cahier des charges du lotissement de l'Amiral. Nous étions dans le droit civil, dans le droit privé avec une impossibilité de régler définitivement la question et une menace permanente qui aurait pesé sur l'école dans la mesure où le cahier des charges du lotissement ne permettait pas la réalisation de ce type d'équipement. En tout cas, il pouvait y avoir un doute sur le fait que le cahier des charges élaboré il y a longtemps permettait la réalisation de ce type d'équipement sur la partie nord de la propriété. C'est le sujet. À partir du moment où ceci a été mis en avant par quelques personnes très malintentionnées à l'égard de la Ville, le doute s'est installé peu à peu dans la capacité de la Ville de Sceaux et de ses habitants d'accueillir ce type d'établissement.

S'agissant du permis de construire, je vous rappelle que les requérants ont soulevé 16 moyens d'annulation et que seuls deux ont été retenus. Le juge a considéré que le permis de construire n'était irrégulier que sur deux points. D'abord, sur la hauteur du local vélo. Le dossier était en effet imprécis sur ce point et ne permettait pas d'affirmer catégoriquement que celui-ci avait une hauteur maximale de 2,50 mètres comme l'impose le PLU pour les annexes en dehors de la bande de constructibilité. Le juge a par ailleurs invalidé l'adaptation mineure que nous avons mise en œuvre. Le PLU permet de construire jusqu'à 16 mètres sous réserve que le dernier niveau démarre à 13 mètres maximum et que sa surface soit inférieure à 75 % de celle du niveau inférieur.

Une école ne répond pas aux mêmes exigences en termes de hauteur sous plafond de chaque niveau que du logement. L'école respectait bien le gabarit maximal de 16 mètres, mais la toiture à pente Sceaux, le 6 octobre 2021

ne comportant pas de plancher et ne constituant donc pas un niveau, la règle des 75 % n'était pas respectée, même si l'esprit de la règle l'était. C'est juste une question d'interprétation de ce qu'est un niveau. Peut-être est-ce mal rédigé, mais c'est ainsi. Dire que l'on ne peut pas construire à 16 mètres est donc faux. Le PLU le permet sous certaines conditions.

L'article L600-5 du code de l'urbanisme permet au juge de prononcer une annulation partielle du permis de construire s'il estime, après avoir constaté que les autres moyens ne sont pas fondés, qu'un vice n'affectant qu'une partie du projet peut être régularisé. Il fixe le délai dans lequel le titulaire de l'autorisation pourra en demander la régularisation. L'annulation partielle n'affecte pas le permis de construire dans son entier. Les droits dont bénéficie le titulaire au titre de la partie non annulée de son permis ne sont ainsi pas remis en cause. Ces dispositions sont récentes et il n'existe à ce jour pas de jurisprudence. Mais même en cas de possibilité de dissocier matériellement la réalisation des constructions, objet du permis, il semble nécessaire de régulariser des irrégularités. Le permis est un tout indivisible.

En application du jugement, le groupement dispose d'un délai de six mois pour présenter une demande de permis modificative tendant régulariser les dispositions annulées. Si le groupement décide d'abandonner son projet, il doit en demander le retrait. À défaut de demander le retrait, le permis se périmera en fonction de l'article R424-17 du code de l'urbanisme trois ans à compter de sa date de délivrance. Je vous confirme par ailleurs que nous travaillons à la réalisation d'un nouveau projet axé sur la réhabilitation qualitative du château de l'Amiral et sur l'accueil d'activités dans la droite ligne des souhaits émis lors de la démarche citoyenne. Un opérateur sera donc choisi à cet effet pour l'adaptation du château de l'Amiral à sa future affectation.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le Maire, chers collègues, en septembre 2020, le gouvernement Castex a lancé un Plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. L'objectif de ce plan ambitieux : transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs et faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise dans deux ans. Le plan France Relance s'adresse, comme vous le savez, aux entreprises, aux associations, aux services de l'état et aux collectivités territoriales.

Un an plus tard, avec France Relance, des milliers de projets locaux sont subventionnés : rénovation énergétique de bâtiments scolaires, création ou aménagement de centres médicaux de proximité, subvention de pistes cyclables, soutien des circuits courts... pour n'en citer que quelques-uns.

Au-delà du financement de projets d'investissement, France Relance veut aussi soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le plan octroie en ce sens une aide de 4 000 euros pour toute embauche en CDI ou CDD (d'au moins 3 mois) d'une personne en situation de handicap.

Cette mesure concerne toutes les entreprises privées et les associations qui recrutent en CDI ou CDD de plus de trois mois, d'ici au 31 décembre 2021, un salarié ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé.

Nous souhaiterions savoir si la ville de Sceaux a soumis des projets éligibles au dispositif France Relance et si oui lesquels ?

M. le maire

En réponse à votre question, je vous rappelle que toutes les demandes de financements font l'objet soit de décisions du maire, soit de délibérations.

Les réponses à votre question figurent donc dans les documents auxquels vous avez accès.

Je vous précise que la Ville a en effet sollicité des financements à la fois pour des travaux de rénovation énergétique de bâtiments et pour l'acquisition d'outils numériques.

Ces dossiers sont pour la plupart encore en cours d'instruction.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues.

Monsieur le maire, vous allez encore me taxer de décliniste, mais cette question porte sur un sujet important : la santé des Scéens. On peut aussi avoir une approche décliniste sur ce sujet.

M. le maire

Nous sommes tous attachés à la santé de nos concitoyens.

Fabrice BERNARD

La densité médicale et notamment la densité en médecins généralistes devient très préoccupante à Sceaux.

Comme cela avait déjà été rappelé à plusieurs reprises par notre collègue, Mme Gautier, la moyenne d'âge de nos derniers médecins généralistes est élevée, la moitié d'entre eux auront atteint l'âge de partir à la retraite d'ici moins de 5 ans.

Dans cette situation nous aurons à peine 6 généralistes dans 5 ans, pour 20 000 habitants, si rien n'est fait pour faire venir des médecins à Sceaux.

Beaucoup de nouvelles familles arrivent chaque année à Sceaux. Pour elles, se pose alors le problème de trouver un médecin référent.

Nos généralistes sont saturés ; ils refusent souvent à ces nouveaux arrivants, l'accès à leur patientèle.

Vous avez annoncé, Monsieur le maire, en janvier 2020, la création d'une maison de santé, au 7 rue de Penthievre pour accueillir en exercice libéral, deux professionnels de santé et au 1 rue du Maréchal Joffre, pour en accueillir trois autres.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le maire, où en sont vos recherches et quels professionnels de santé ont accepté de louer ces locaux ?

Quels projets visant à renforcer l'attractivité de la ville pour les médecins généralistes notamment, comptez-vous mettre en place ?

Enfin, combien de médecins généralistes et spécialistes, en particulier pédiatres sont installés à Sceaux à ce jour ?

Je vous remercie

M. le maire

Comme vous le rappelez, Mme Gautier m'a déjà interrogé récemment sur le même sujet.

J'ai alors exposé notre stratégie pour renforcer l'attractivité de la commune en la matière. Je vous rappelle toutefois que la santé ne relève pas de la compétence des communes.

J'observe que vous me posez les mêmes questions sur le même sujet ; peut-être n'aviez-vous pas pris note de ma réponse ou manquiez-vous de sujets de questions ?

Je vous rappelle donc que, malgré une augmentation significative du nombre de médecins depuis les années 2000, date à laquelle une augmentation notable du *numerus clausus* a été mise en place, force est de constater une diminution du temps médical disponible. 226 000 médecins sont actuellement en activité soit 10 000 de plus qu'en 2012. Cependant cette augmentation concerne essentiellement les spécialistes et les médecins hospitaliers, aux dépens des généralistes. La suppression du *numerus clausus* annoncée comme la solution à ces difficultés n'a pas permis de régler le problème. Ce *numerus clausus* a de fait été remplacé par un objectif national pluriannuel, autre nom d'un mode de régulation du nombre de médecins formés. Pour l'association nationale des étudiants en médecine : « il s'agit d'un effet d'annonce, la sélection restant tout aussi importante ».

Le *numerus clausus* de 3 500 par an en 1972 a été doublé en 2004 à 7 000, il est en 2020 à 9 300.

De l'aveu même de la secrétaire générale de l'Observatoire national des professions de santé, l'ONDPS, dépendant du ministère de la Santé, interrogée par la commission santé de l'AMF, les

effets de l'augmentation du *numerus clausus* ne s'observeront que dans 10 ans en raison de la longueur des études de médecine. En outre, le simple aspect quantitatif ne répond pas à une transformation en profondeur de l'exercice médical.

Les causes de cette raréfaction médicale sont connues :

Le temps médical disponible a diminué, les jeunes générations ne souhaitant plus travailler 70 heures par semaine comme leurs aînés

La demande s'est accrue et la population a augmenté.

L'exercice libéral est délaissé au profit d'un exercice salarié, en raison de la faiblesse des retraites des libéraux, de l'importance des charges professionnelles, de l'importance du temps administratif. Le système qui permettait aux médecins grâce à la revente de leur clientèle de s'assurer une retraite, a disparu. La cherté de l'immobilier dans les grandes métropoles ne permet plus l'achat du cabinet médical.

L'exercice solitaire est devenu impossible en raison de la complexification croissante de l'exercice, du volume exponentiel de la littérature médicale permettant une formation médicale continue.

Ces éléments sont majorés dans le cadre de la médecine générale en raison de la faiblesse des revenus des médecins, la consultation à 25 euros en secteur 1 nécessite une multiplication des actes aux dépens du temps passé avec le patient. Les visites à domicile, mal rémunérées, ont quasiment disparu.

Les communes qui ne possèdent pas la compétence santé n'ont aucun pouvoir sur l'ensemble de ces facteurs. Cependant, ce sont les Maires qui sont en premier lieu sollicités par leurs administrés, comme l'atteste votre question orale.

Nous assistons à une transformation en profondeur du système de santé. La responsabilité de l'accompagnement de cette transformation incombe à l'État. L'exercice se fera au sein d'équipes territoriales de santé au sein desquelles des généralistes, des spécialistes et des paramédicaux prendront en charge le parcours des soins des patients. Une meilleure coordination entre la Ville et l'hôpital est nécessaire.

Actuellement, nous disposons à Sceaux de 10 généralistes, 25 dentistes, 5 pédiatres et 28 autres spécialistes.

Nous avons poursuivi nos actions pour l'installation de professionnels de santé et la future maison médicale doit ouvrir au premier trimestre 2022. Quatre box de consultation seront disponibles. La structure a été visitée par un collectif de 10 médecins qui assureront des consultations de médecine interne et de différentes spécialités. Dès que la structure médicale sera stabilisée, vous en serez informés. Je crains toutefois que nous n'ayons pas vraiment de généralistes. Le vrai sujet, c'est le généraliste et non pas les spécialistes. C'est un problème de société qui, malheureusement, nous dépasse. Tout le monde en est conscient.

Sceaux, le 6 octobre 2021

On a encore cinq minutes. On a donc le temps de demander à Mme Bonté de poser sa question, d'autant plus que la réponse sera courte.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

L'enquête publique du 26 janvier au 10 février 2021 sur le déclassement d'une partie des rues Houdan et Voltaire, avait pour objectif de rendre opérante la vente de ces rues publiques au secteur privé. En conséquence, les immeubles prévus dans l'aménagement du parking de Gaulle seront en partie sur l'actuelle chaussée. Également, le rétrécissement des voies de moitié empêchera la mise en œuvre de pistes cyclables sécurisées et donnera la primauté aux véhicules. Dans la même logique, la densification du parking et l'abattage des 58 grands arbres provoqueront une augmentation du CO2 et des risques de canicule, en totale opposition avec vos déclarations sur la transition écologique.

Les réserves du commissaire-enquêteur, conditions préalables à la validation de votre projet de Gaulle sont les suivantes :

- ✓ 1^{ère} réserve : aménager rue Houdan Est, un passage sécurisé pour les vélos dans les 2 sens
- ✓ 2^{ème} réserve : assurer place du général de Gaulle, la traversée des vélos en toute sécurité
- ✓ 3^{ème} réserve : définir un projet de circulation des vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé sur la RD 67 dans l'axe Nord/Sud.

Compte tenu de ce préambule, je vous saurais gré de faire un point global de la situation au sujet de ce projet en précisant :

- ✓ dans quelles mesures les plans initiaux seront adaptés pour permettre la création de pistes cyclables sécurisées conformément à la loi LOM tout en respectant les piétons ;
- ✓ quels espaces verts seront intégrés au projet et sur quel îlot ils seront situés offrant des espaces de fraîcheur ;
- ✓ quel sera le nouveau plan avec surfaces et hauteurs de construction ;
- ✓ quel sera le nom de l'aménageur ainsi que le planning des travaux et les garanties pour qu'ils soient les plus qualitatifs possible sur le plan écologique ;
- ✓ quel est le montant des dépenses d'investissement engagées par la ville à ce jour ;
- ✓ quel a été le taux de subvention sur les dépenses d'investissement à ce jour ;
- ✓ quel est le détail du coût de l'opération.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le maire

Chère Madame, je vous précise que le projet d'aménagement de l'îlot Voltaire est en cours d'élaboration en liaison avec le groupement concerné. Des modifications ont d'ailleurs été apportées au projet initial.

Ce point fera l'objet prochainement d'une présentation en conseil municipal, ce qui vous permettra d'avoir des réponses à vos questions.

Nous en sommes à 28 minutes et 13 secondes pour la partie consacrée aux questions orales et limitée à 30 minutes !

Maud BONTE

Je vous remercie.

M. le maire

Mais ce qui vous intéressait, c'était de poser la question et non pas d'avoir la réponse. Vous voyez donc que tout le monde est content. Merci. La séance est levée.

La séance du conseil municipal est levée à 0 h 47.